SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

CORRESPONDANCE.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS.— AVIS DIVERS, ETC.

« Mais la Saint-Barthélemy? »

Ce titre interrogatif est celui du chapitre XXVIII d'un petit livre intitulé : *Réponses courtes et familières aux objections les plus répandues contre la religion, par* L'ABBÉ DE SÉGUR, ancien aumônier de la prison militaire de Paris, ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque de Paris. (204 pages in-18, 57 chapitres.) L'exemplaire qui nous est communiqué est de 1857 et de la 39e édition. Si nous ne nous trompons, cet opuscule a été très répandu dans un esprit de propagande, qui est fort légitime assurément : mais ce qui l'est moins, ce sont les assertions de certains chapitres, — témoin ce XXVIIIe, en réponse à l'objection que l'on suppose faite ainsi par le lecteur : *Mais la Saint-Barthélemy?*

L'abbé de Ségur oppose d'abord cette réplique peu directe et assez naïve « : Est-ce la Saint-Barthélemy qui vous empêche de bien vivre? Et avez-vous peur, si vous devenez bon chrétien, que l'on ne vous engage à massacrer vos voisins s'ils ne servent pas le bon Dieu! »

Puis, il continue en ces termes :

« Le massacre de la Saint-Barthélemy a été un de ces excès déplorables que l'irritation des guerres civiles, l'astuce de la politique, la fureur de quelques fanatiques, la dureté des mœurs de ce temps, peuvent seules expliquer.

« La Religion est bien loin d'approuver tout ce qu'on fait en son nom et tout ce qui se couvre de son manteau sacré.

« Il faut dire, du reste, que ses ennemis ont singulièrement dénaturé ce crime. Ils l'ont représenté comme l'*œuvre de la religion*, tandis qu'il n'est l'œuvre que de la haine et du fanatisme, que blâme la religion. Ils l'ont représenté comme exécuté par les prêtres, tandis que PAS UN SEUL n'y prit part. Il y en eut même plusieurs, entre autres l'évêque de Lisieux,

qui sauvèrent tout ce qu'ils purent de huguenots, et qui intercédèrent pour eux auprès du roi Charles IX, etc.

« Si un fait est avéré maintenant et hors de contestation, c'est que la Saint-Barthélemy est, avant tout, un *coup d'Etat politique*, que la religion en a été le prétexte bien plutôt que la cause, et que l'astucieuse Catherine de Médicis, mère de Charles IX, chercha bien plus à se débarrasser d'un parti qui gênait et inquiétait chaque jour davantage son gouvernement, qu'à procurer la gloire de Dieu.

« Il a plu à un poëte de l'école voltairienne de représenter le cardinal de Lorraine « bénissant les poignards des catholiques. » Malheureusement ce cardinal était à Rome en ce moment, pour l'élection du pape Grégoire XIII, successeur de saint Pie V, qui venait de mourir. — Mais ces messieurs n'y regardent pas de si près. « *Mentez, mentez toujours*, osait écrire Voltaire à ses amis, *il en restera quelque chose!* » (Lettre au marquis d'Argens.)

« Depuis trois siècles la haine des protestants et, plus tard, des voltairiens, contre l'Eglise, a tellement altéré l'histoire, qu'il est très dificile d'y découvrir la vérité. — On arrange les faits, on ajoute, on retranche, on invente même, au besoin. On impute à l'Eglise des crimes qu'elle déteste. On fait peser sur la religion des accusations odieuses. Méfiez-vous, en général, des faits historiques où la religion joue un rôle ridicule ou barbare ou ignoble. Il se peut qu'ils soient vrais; et alors il faut porter tout le blâme sur l'homme faible ou vicieux qui a oublié son caractère de prêtre ou d'évêque ou même de pape, et qui, devant faire le bien, a fait le mal; mais il se peut aussi (et c'est le plus ordinaire) que ces faits soient, sinon inventés complétement, du moins tellement travestis et exagérés, que l'on peut, avec justice, les taxer de mensonge.

« Il est fort commode d'attaquer l'Eglise de cette façon; mais est-ce légitime? est-ce loyal? est-ce sincère? »

Nos lecteurs savent à quoi s'en tenir sur les allégations contenues dans ce petit morceau d'histoire *catholique*, notamment sur le rôle attribué à l'évêque de Lisieux. (Voir le travail de M. Paumier, *Bull.*, VI, 466.)

Nouvel exemple de la façon dont on écrit l'histoire *dans un certain monde.*

Le ministre Matthieu Virelle. Son « Dialogue de la religion chrestienne » (1558).

On a parfois confondu le ministre Pierre *Viret* avec un ministre contemporain nommé Matthieu *Virelle* ou *Virel*. Ce dernier est auteur d'un *Dialogue de la religion chrestienne, distingué en dix chapitres, dont la*

substance et liaison est déclarée en la page suivante. Ensemble un brief sommaire et conférence d'icelle avec toutes les autres religions. Composé par *Matthieu* VIRELLE, *min. du saint Evangile.* (Sans nom de lieu.) Par Gabriel Cartier. MDLXXXII. In-8°, 144 pages.

C'est un dialogue en dix chapitres, entre Théophile et Matthieu.

Dans la Dédicace, « A très vertueux et excellent seigneur de la Nouë, » l'auteur loue la « magnanimité de cœur invincible de ce seigneur, qui n'a pu jamais estre surmontée d'aucune difficulté, péril ou danger, accompagnée d'une grande douceur, et modestie en toutes ses mœurs et conversation ordinaire..... Il est vray qu'il a plu à Dieu vous exercer par plusieurs et diverses afflictions, comme il fait encore de présent, par une fascheuse et dure prison..... »

On trouve en tête ce sonnet de

A. Du Cros au Lecteur.

L'esprit en la lecture a cela qu'il demande :
A ne s'ennuyer point, ensemble à profiter :
Voilà ce qui nous fait plusieurs livres quitter,
Sans qu'à les voir du tout attentif on se rende.

Car ou ils sont remplis d'une abondance grande
De discours assez longs pour peu de cas traiter :
Ou comprenant beaucoup, par trop peu réciter,
Font que mal-aisément le lecteur les entende.

Ici, ne l'un ne l'autre on ne remarque point,
Ce Dialogue estant accompli de tout point.
On n'y peut adjouster, on n'y peut rien soustraire.

Car en peu de propos disposés clairement,
VIREL, par l'Escriture, enseigne heureusement
Tout ce que le chrestien de son salut doit croire.

Un baptême au Désert, en 1787.

M. le pasteur Et. Momméja, de Mauvezin du Gers, a trouvé chez un de ses paroissiens un certificat de baptême au Désert qu'il a transcrit comme étant de l'année même où l'état civil allait être enfin rendu aux protestants, *cent deux* ans après la révocation de l'Edit de Nantes. Voici cet acte :

« Nous soussigné certifions que le 23e janvier 1887, nous avons baptisé au Désert Béatrix-Philippine, fille du sieur Jean Mialhe et de demoiselle

Jeanne-Louise Gacs, mariés haut de Sablairolles, terre de Castelnau; née le même jour, présentée au saint baptême par des personnes compétentes, comme il appert par nos registres.

« Expédié au Désert le jour et an que dessus.

« SICARD, *ministre du saint Evangile.* »

Questions et Réponses.

Renseignements biographiques et bibliographiques sur Pierre Davantes, dit Antesignanus.

(Voir ci-dessus, p. 215.)

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

La Rochelle, 15 novembre 1861.

Grâce à l'obligeance du bibliothécaire de La Rochelle, M. L. Delayant, je crois être en mesure de fournir quelques informations nouvelles sur Pierre Davantes, pour répondre aux questions soulevées à son sujet.

MM. Haag, dans la *France protestante*, se demandent si Davantes (*Antesignanus*, qui n'est pas un surnom, mais simplement une traduction latine de son nom français) a été *imprimeur*, et ils ne paraissent pas avoir connu son séjour à la Rochelle.

J'ai sous les yeux deux ouvrages qui décident la question, et dont je transcris intégralement les titres. Premièrement :

LES MÉMOIRES DE MESS. MARTIN DU BELLAY, SEIGNEUR DE LANGEY, *contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France, depuis l'an M.D.XII, jusqu'au trespas du roy François premier, ausquels l'autheur a inséré trois livres, et quelques fragmens des Ogdoades de Messire Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, son frère, œuvre mis nouvellement en lumière et présenté au Roy par Mess. René du Bellay, chevalier de l'ordre de Sa Majesté, baron de la Lande, héritier d'iceluy, Mess. Martin du Bellay.*

A LA ROCHELLE, *par* PIERRE DAVANTES, M.D.LXXIII

C'est un in-8 de xvj et 1,200 pages. Et secondement :

LA VRAYE ET ENTIÈRE HISTOIRE DES TROUBLES ET CHOSES MÉMORABLES, AVENUES *tant en France qu'en Flandres, et pays circonvoisins, depuis l'an* 1562, *comprins en quatorze livres : les trois premiers, et dernier desquels sont nouveaux : les autres reveus, enrichiz, et augmentez de plusieurs choses notables. Avec les considérations sur les guerres civiles des François.*

A LA ROCHELLE, *par* PIERRE DAVANTES. M.D.LXIII.

Je crois devoir donner la description de ce livre, pour qu'on puisse comparer divers exemplaires et fixer le nombre des éditions successives.

Brunet, article *La Popelinière*, en cite trois éditions en trois ans : Cologne, Birckman, 1571 ; — Bâle, P. Davantes, 1572 ; — La Rochelle, Davantes, 1573.

N'est-ce pas cette dernière édition que Lelong (nº 7846 de la 1re édition, et 18196 de la 2e édition) indique sous le titre suivant : *Mémoires de l'histoire de notre temps.* La Rochelle, 1573, in-8, et que Lacroix Du Maine attribue à tort à Pierre le Chandelier ?

Quoi qu'il en soit, l'exemplaire que j'ai sous les yeux et que je vous signale est un in-8º de 900 p., savoir : 40 de pièces liminaires, 851 de texte, et 69 de table, numérotées par feuillets. Au titre est une vignette qui représente la Paix (*Pax*) sous les traits d'une femme placée debout entre deux colonnes sur lesquelles se déroule une banderole portant écrits les mots *Pietate et Justitiâ* (on sait que c'était l'emblème et la devise de Charles IX) et entourée de divers attributs tels que balance, caducée, gerbe, cornes d'abondance. Après la table se lisent ces mots : *Le péché y rendra l'ire.* Avec ces indications, l'on pourrait savoir précisément si les trois éditions indiquées sont réellement distinctes ou si elles ne diffèrent que par un simple changement de frontispice.

Veuillez agréer, etc. L. DE RICHEMOND.

Nous remercions notre correspondant de cette communication qui ajoute en effet un double renseignement de fait à ceux que nous avions donnés. Voilà deux ouvrages portant cette rubrique semblable : *A La Rochelle, par Pierre Davantes*, 1573. Mais faut-il en conclure qu'il a séjourné cette année-là à La Rochelle ou qu'il y était établi ? Est-ce en qualité de libraire ou d'imprimeur ? Le doute vient de ce que nous avons vu l'autre édition du même ouvrage de La Popelinière, de l'année précédente 1572, portant pour rubrique : *A Basle, pour Pierre Davantes.*

Dans tous les cas, il s'agit encore ici de ce Pierre Davantes, que nous supposons être le fils de celui dit *Antesignanus*, qui était mort en 1561, comme on l'a vu par la citation d'une lettre de Calvin.

Que l'on veuille donc bien réunir de nouveaux témoignages, s'il est possible, et réunir de nouvelles lumières, soit sur le premier, soit sur le second Pierre Davantes.

—

Quelle est la véritable étymologie du mot « mouchard? » — Dérive-t-il du nom d'un persécuteur des huguenots?

(Voir ci-dessus, p. 111.)

Voici le passage textuel de Mézeray donnant lieu à la question que l'on nous a posée :

« L'édit de la mi-novembre (1559) défendoit toutes assemblées sur peine de vie. Le roi créa dans chaque parlement une chambre qui ne connoissoit que de ce cas-là. On les nomma *chambres ardentes*, parce qu'en effet elles brûloient sans miséricorde tous ceux qui s'en trouvoient convaincus, et il ne falloit point d'autre preuve que de les avoir trouvés dans quelque assemblée nocturne et clandestine. Le président Minard (Saint-André), l'un des grands présidents du parlement, et l'inquisiteur Démocharès, y travailloient avec grande chaleur dans Paris, et les alloient relancer jusque dans le fond des caves, sur les dénonciations de quelques moucharts, entre autres d'un tailleur et de deux jeunes orfévres qui avoient été de la religion. »

Et il ajoute en note sur Démocharès :

« Il se nommoit de Mouchy, natif d'un village au diocèse de Noyon, et ses espions s'appeloient *moucharts.* »

Qui a raison, de Mézeray nous donnant cette explication incidente à son récit, ou de Ménage proposant une étymologie différente?

M. Nic. Lambert, dans la *Correspondance littéraire* (t. V, p. 409), signale notre question et y répond ainsi :

« Je ne sais pas si le fait est de l'invention de Mézeray, mais en tout cas il est peu vraisemblable. Philologiquement, et même (si l'on veut bien me passer le mot) *argotiquement*, il me semble assez difficile d'admettre que *Mouchy* se soit transformé en *mouchard*. Ce dernier mot est évidemment dérivé de *mouche*, auquel on a ajouté une de ces terminaisons que chez nous le peuple affectionne le plus; et l'on sait que *mouche*, entre ses diverses acceptions, a celle d'*espion*, qu'elle avait déjà en latin, comme le prouvent ces vers de Plaute (*Mercat.*, acte II, sc. III, vers 26) :

Ne quidquam abdidi, abscondidi, abstrusum habebam.
Musca est meus pater; nihil potest clam illum haberi.

« La Fontaine dit, dans sa fable de *la Mouche et la Fourmi :*

Nomme-t-on pas les mouches parasites?

. . . .

Les mouches de cour sont chassées;
Les mouchards sont pendus.....

« On doit donc, à mon avis, rejeter sans hésiter la version de Mézeray. »

Jusqu'à nouvel éclaircissement et preuves contraires, on doit sans doute se ranger à cette opinion et préférer l'étymologie fort naturelle de Ménage à la dérivation de Mézeray, qui semble arbitraire et hasardée.

Nous ferons observer, au sujet du nom *de Mouchy*, qu'il se trouve parfois altéré, comme dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. IV, p. 285, où on l'appelle à deux reprises *de Monchy*. C'est en mentionnant son traité contre la cène des calvinistes, intitulé (n°s 5767 et 5768) :

« *Réponse à quelques apologies que les hérétiques, ces jours passés, ont mises en avant sous ce titre :* Apologie, ou Défense des bons chrétiens contre les ennemis de l'Eglise catholique. Auteur, *Antoine* DE MONCHY, surnommé DÉMOCHARÈS, docteur en théologie à [la] Sorbonne. *Paris*, Frémy, 1558 et 1560. »

Mais l'*Hist. ecclésiastique* de Th. de Bèze le nomme bien « le sorboniste *de Mouchi*, se faisant appeler *Démocharès*... » (Ed. de 1580, t. I, fol. 228.)

A quelle époque le terme de Religionnaires s'est-il introduit?

(Voir t. VIII, p. 129 et 276.)

Nous avons dit que M. Castel, dans son intéressante étude sur *les Huguenots et la constitution de l'Eglise réformée de France en* 1559, semblait admettre (p. 22) que les protestants de France « s'appelaient eux-mêmes *réformés* ou *religionnaires*, ou plus souvent encore *ceux de la religion*. »

M. Vaurigaud nous écrit qu'il incline à croire qu'il y a erreur dans cette assertion, en ce qui concerne le mot de *religionnaires* pris comme équivalent de *réformés*, et surtout comme employé par les protestants pour se qualifier eux-mêmes. Il pense bien plutôt que ce nom ne leur fut donné que par leurs adversaires, et qu'il faut le joindre à celui de *parpaillots*. Il en prend à témoin le passage suivant d'Amirault, qui, dans sa biographie de La Noue, fait un reproche à Mézeray de s'en être servi :

« Quant à ce que Mézeray adjoute, qu'il a appris de quelques-uns que les *religionnaires*, — ainsi nous nomme-t-il, quoyqu'un historien catholique eust eu meilleure grâce de dire *ceux de la religion*, ou *les réformés*, comme un historien de la religion *les catholiques...* » (P. 354).

On voit en effet la différence qu'Amirault mettait entre ces diverses appellations, et il est clair qu'alors les protestants prenaient le nom de *religionnaires* en mauvaise part, et ne se l'appliquaient pas.

Cette observation confirme d'ailleurs les exemples que nous avions cités, puisque nous n'en avions trouvé que dans des documents d'un sentiment hostile. On a vu aussi que Balzac répudiait, honnissait même, en sa qualité de puriste, le mot de *religionnaire*, qui, à ses yeux, n'était pas même français, tandis que le père Bouhours n'y voyait rien de si monstrueux ni de si barbare, et proposait *à MM. de l'Académie françoise* de l'admettre, surtout « dans un discours élevé. » C'était sans doute l'influence de la langue officielle, qui avec le temps avait familiarisé avec ce terme, inoffensif en lui-même, mais imaginé et employé d'abord à mauvaise intention.

—

Le mot « prêche » est-il synonyme de « temple protestant? »

Bien des gens, pour désigner les temples de l'Eglise réformée, se servent volontiers, avec ou sans affectation, du terme de *prêches*.

Que faut-il penser de cette appellation? Est-elle convenable? Est-elle juste? Est-elle conforme à la tradition historique?

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

—

L'ÉGLISE ROMAINE AUX ABOIS.

CHANSON SATIRIQUE DU XVIe SIÈCLE.

1550 (?)

Cette pièce est, comme d'autres que nous avons déjà publiées, tirée du recueil de *Chansons spirituelles* de 1569. Elle ne manque point de sel — de toute qualité, — et l'on comprend qu'elle dut jouir d'une grande vogue parmi le peuple.

Sur le chant : *Mais par où estes-vous venu?*

I

Que ne faites-vous diligence,
Mes suppôts, de me secourir?
Je suis assaillie à outrance,
Je ne sçay à qui recourir...
Je croy qu'il me faudra mourir.
Camars, Caphars, Moines tondus,
Prestres, qu'estes-vous devenus?

II

Regardez ma peine et souffrance,
Et accourez de tous costés,
D'Espaigne, d'Italie et France,
Et cest Evangile m'ostez;
Que les prédicans soient ostés
Par feu, ou nous sommes perdus!
Prestres, qu'estes-vous devenus?

III

J'ay si bien nourri vostre pance!
Mais je voy bien que c'est en vain,
Car vous dormez, comme je pense,
Un chacun . . . .
Hélas! mettez icy la main,
Ou nous serons tous confondus!
Prestres, qu'estes-vous devenus?

IV

Armez-vous d'espée et de lance,
Laissez estolles et phanons :
L'Escriture saincte s'advance,
Contre qui puissance n'avons.
Là ne peuvent rien nos canons,
Sophismes, argumens cornus...
Prestres, qu'estes-vous devenus?

V

Voyez-vous pas la deffiance
Que vous font en publiques cris
Ces prescheurs, qui n'ont leur fiance
Qu'en Jésus et en ses escrits?
Plus ne serez Pères conscripts,
Et perdrez, las! vos revenus!
Prestres, qu'estes-vous devenus?

VI

Si n'escoutez sans délayance
Mes cris et lamentations,
En malheur va tourner ma chance,
Plus n'auray d'adorations,
D'offrandes, ni d'oblations...
Mes autels demourront tout nuds!
Prestres, qu'estes-vous devenus?

VII

Je disois par mon arrogance
Avoir sur Dieu authorité,
Le faire venir en présence
Quand j'avois cinq mots récité.
Mais l'Evangile on a cité,
Qui monstre mes faits estre nuls!
Prestres, qu'estes-vous devenus?

VIII

Or, je croy ma male meschance,
Ma grande abomination;
Je confesse l'horrible offense
Contre Christ et sa passion.
Tant de maux par ma faction
Sont aux chrestiens advenus.
Prestres, qu'estes-vous devenus?

IX

Vous aviez fait grand' pourvoyance
D'un médecin sur l'eschaffaux:
Mais débile est sa résistance
A l'Evangile et ses assauts.
J'endure de luy mille maux.
Rien n'y font syrops ne bolus.
Prestres, qu'estes-vous devenus?

X

Je croy que pour toute allégeance
Un clystère me faut donner
Pour vuider. Car plus n'ay puissance
Contre Jésus un mot sonner.
Me faut la terre abandonner,
Descendre aux infernaux palus...
Prestres, qu'estes-vous devenus?

XI

Il vous faut prendre patience,
Mes suppôts, je vous dis : Adieu,
Faites de vos maux pénitence,
Pourvoyez-vous en autre lieu,
Puisqu'on a joué vostre jeu
Sur l'eschaffaut par les menus.
Prestres, qu'estes-vous devenus?

XII

Ainsi va, par juste sentence,
La Messe bas à tous endroicts.
Plus ne peux faire résistance
Où de Jésus règnent les droicts.
Vous n'en lécherez plus vos doigts,
Ni gens par vous circonvenus...
Prestres, qu'estes-vous devenus?

RÉCIT MANUSCRIT DE JEAN NISSOLLE

MARCHAND DE LA VILLE DE GANGES RÉFUGIÉ EN SUISSE.

1685.

M. B. de Beausobre, de Morges (canton de Vaud), a bien voulu nous adresser la copie faite par ses soins, d'un manuscrit conservé parmi les papiers de sa famille et qui a pour titre : *Ce qui est arrivé au sieur Jean Nissolle, marchand de Ganges, en Languedoc.* C'est, nous dit-il, un cahier de 38 pages, format écolier, d'une bonne écriture ronde, ayant perdu la couverture où devait se trouver le titre, de sorte que celui qui vient d'être cité a été ajouté d'une autre main au haut de la première page.

Voici comment ce manuscrit se trouve en la possession de M. de Beausobre. Sa grand'mère, Madame de Beausobre, était une demoiselle Jeanne Hortet, fille de réfugiés de Sumène en France, et il sait qu'un de ses ancêtres, son aïeul ou bisaïeul, avait été emprisonné à la révocation de l'Edit de Nantes. C'est sans doute le Jean Hourtet mentionné ci-après, mort en prison dans la Tour de la Reine le 23 juin 1686, si le calcul est juste, et c'est à quelque membre de sa famille que son compagnon de captivité, Jean Nissolle, aura adressé le récit qu'on va lire.

Ce qui est arrivé au sieur Jean Nissolle, marchand de la ville de Ganges, en Languedoc.

Vous me demandez, Monsieur, une relation de tout ce que j'ay souffert pour la religion; le voicy, au hasard de lasser votre patience.

J'appris, le 2e octobre 1685, que six compagnies de gens de guerre devoient se rendre à Ganges, pour forcer tous les habitans réformés à changer de religion. Je crus qu'il étoit de mon devoir d'exhorter tous ceux que je pus à la persévérance. Je leur représentay le plus fortement qu'il me fut possible que c'étoit nos péchés qui avoient allumé la colère de Dieu contre nous, que ce mépris presque général de sa Parole et de ses sacremens étoit aussi la cause de la désolation générale des Eglises réformées de France, que ces troupes de dragons convertisseurs n'étoient que des instrumens en la main de Dieu pour nous châtier, et qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de désarmer sa colère qu'un repentir sincère et un désir ardent de mieux vivre à l'avenir. Je les exhortay surtout à souffrir la perte de leurs biens, et

toutes les violences qu'on pourroit exercer sur leurs personnes plutôt que d'abandonner notre religion. J'eus la douleur de voir toutes mes exhortations sans fruit. Chacun me dit qu'il falloit céder au torrent et faire comme les autres; on ne manqua point de m'alléguer les exemples de ceux qui avoient déjà succombé. Un seul, nommé Nougier, que la première persécution avoit chassé de Saint-Hippolite à Ganges, se laissa toucher à mes raisons. Voyant donc qu'il n'y avoit plus de ressources, nous résolûmes ensemble de sortir du royaume. Il voulut d'abord me faire partir ce jour-là, aprez que nous eûmes fait un petit exercice de dévotion dans mon logis, où tous ceux du quartier se trouvèrent; mais comme c'étoit un dimanche, je ne voulus point me mettre en chemin et je luy fis trouver bon d'attendre au lendemain de partir. Nous dîmes même de faire une assemblée dans le reste du jour, ce qui s'exécuta fort heureusement à une métairie tout près de la ville. Il s'y rencontra plus de cinq cents personnes. On y lut un sermon fort édifiant, et on y fit l'exercice de la même manière qu'on avoit accoutumé de le faire dans nos temples. La pluspart des anciens du consistoire m'en reprirent fort aigrement. Ils me dirent que ce n'étoit point encore le temps de faire de ces sortes d'assemblées, mais que peut-être un jour viendroit auquel il faudroit exposer sa vie pour cela. Je leur répondis que leur disposition présente étoit une fort méchante caution pour l'avenir, que c'étoit le temps ou jamais de faire tous nos efforts pour conserver nos priviléges, et que c'étoit une chose honteuse que la lâche soumission que nous avions témoignée aux déclarations du roy, contre l'obéissance que nous devions à Dieu.

Cependant la grande envie qu'avoit Nougier de se retirer le fit partir sur la fin de ce jour-là sans m'attendre : comme il ne me trouva point, il donna ordre à sa femme de me dire qu'il s'en alloit à Valleraugue et qu'il m'attendoit là chez un hôte nommé Le Camus. Je ne manquay point de m'y rendre le lendemain qui étoit le lundi. Je l'attendis là deux jours, mais il ne vint point. On me dit cependant qu'à Ganges on avoit logé des soldats dans les maisons de ceux qui avoient fui, ou chez ceux qui n'avoient pas voulu faire abjuration. Je crus que peut-être la Providence m'appeloit à souffrir dans ma maison avec ma famille. L'envie que j'avois de la fortifier fit que je partis de Valleraugue par une pluye horrible.

Etant arrivé chez moy, je ne trouvai point de soldats, comme

l'on m'avoit dit, il n'y en avoit point encore dans la ville. Ma femme eut du chagrin de me voir, parce que, dit-elle, je luy rompois ses mesures. Elle avoit dit à M. de Ganges et à M. le juge qu'elle ne savoit ou j'étois allé ni quel chemin j'avois pris. On la menaça de faire raser la maison dès que les dragons seroient arrivez si l'on ne me trouvoit point, et l'on ne manqua pas de faire une exacte recherche de ceux qui manquoient. Il fallut donc me cacher pour obéir à ma femme, et ce fut dans une des plus misérables maisons de la ville. J'obligeay ma sœur de s'y cacher avec moy. Je ne vis point d'autre moyen de nous conserver que celui-là. La consternation étoit si générale, il étoit si visible que Dieu avoit abbandonné ce misérable peuple à sa propre conduite, qu'on ne pouvoit pas douter qu'il ne fît abjuration en foule dès que les dragons paroîtroient.

Cela ne manqua pas d'arriver le lendemain. Avant que le logement des dragons fût fait tout avoit presque succombé. Quoique ma femme m'eût promis merveilles, si tôt qu'elle vit neuf dragons dans sa maison, elle courut faire abjuration avec les autres, et mena avec elle une de nos filles âgée de dix-sept ans. Cette nouvelle me causa la plus vive douleur que j'eusse ressenti de ma vie. Deux jours après j'entendis sonner la cloche pour le sermon qu'on fit dire dans le temple. Ce son me perçoit l'âme et me rappeloit cet heureux temps auquel nous allions servir Dieu dans son temple avec pureté et avec liberté.

L'impatience me prit au bout de huit jours. On me dit que l'exercice n'étoit point encore interdit à Monifac? Je dis à ma sœur que j'allois à Ginestous m'informer s'il étoit vrai qu'on prêchât encore à Monifac, et que j'étois bien aise aussi de savoir de quelle manière se conduisoit M. de Ginestous et sa famille. Quand je fus arrivé à ce lieu-là, l'hôte me dit que quoique M. de Ginestous fût de mes amis, je ne lui fairois pourtant point plaisir de le voir, et que dans des affaires aussi délicates il n'avoit garde de donner aucun conseil ni aucun avis. Il me dit encore que le jour précédent on avoit prêché pour la dernière fois à Monifac. Je retournai donc trouver ma sœur où je l'avois laissée. Pendant le peu de temps que je fus absent, on ne négligea rien pour la gagner, et on n'y réussit que trop. On luy dit que si on la découvroit elle seroit rasée et conduite dans un couvent. Cela l'intimida extrêmement. Cependant elle n'osoit pas changer que je n'en eusse fait autant le premier. Elle s'avisa pour cet effet de faire venir

un de mes amis, qu'elle fit rencontrer comme par hazard et sans dessein. C'étoit le maître de la maison où nous étions cachés. Ce tentateur me prit par tous les endroits qu'il crut les plus propres à m'ébranler. Il me cita la révolte générale et la difficulté qu'il y avoit à sortir du royaume. Il ajouta que me connoissant propre à consoler les malades et assez hardi pour leur faire la prière sans crainte, il ne doutoit point que ce ne fût offenser Dieu, et un défaut de charité en moy de les abandonner; d'autant mieux que je pouvois conter de n'aller jamais à la messe; qu'on se contentoit de ma simple signature; qu'on ne m'en demanderoit assurément pas davantage, de peur de ne rien du tout obtenir, et qu'enfin si je voulois luy donner parole, un de mes parens, nommé Boudon, viendroit me prendre sur la nuit pour me conduire chez le curé et que cependant il l'alloit avertir; qu'il se faisoit fort que ce curé qui étoit de ses amis ne me demanderoit aucune chose, mais qu'il se contenteroit de me voir et de prendre mon nom. Je luy répondis que je le priois de dire à M. Boudon, avant qu'avertir le curé, qu'il prît la peine de me venir voir, que nous parlerions de cela ensemble, et que cependant je penserois à mes affaires.

J'avoue franchement, Monsieur, que cet homme me prit par mon foible. Je crus, sans l'avoir beaucoup examiné, que je pouvois, sans intéresser ma conscience, me présenter devant ce prêtre, et qu'il pouvoit écrire tout ce qu'il voudroit, pourvu que je n'en susse rien et que je n'y eusse aucune part. Je m'imaginay, après avoir fait une forte résolution, de n'aller jamais à la messe, quoi qu'il dût m'en arriver; que je pouvois et que je devois même rester dans ma famille pour l'instruire et l'élever à la crainte de Dieu, que je serois surtout d'un grand secours aux pauvres malades de notre Eglise.

Mon tentateur s'en alla donc plein d'espérance; il trouva ma sœur en descendant à qui il raconta toute notre conversation. Elle luy répondit qu'assurément il n'avoit rien fait, que je ne luy avois point promis, qu'il faloit me parler de nouveau et m'obliger à donner parole positive. Pendant que ces gens parloient encore, ma conscience se réveilla, elle me représenta le péché énorme que j'avois commis de marchander, pour ainsi dire, ma religion; elle me mit devant les yeux toutes les menaces que Jésus-Christ dénonce contre les tièdes et contre les timides. Dans cet état, accablé de douleur et de remors, je jettay les yeux sur des psaumes qui se trouvèrent devant moy. En

ouvrant le livre, la Providence me fit tomber sur un endroit qui me pénétra : ce fut le 2e verset du psaume XXVIe où il est dit :

Seigneur, essaye-moy !
Je requiers que de toy
Sondé je sois et éprouvé :
Mes reins et mes pensées
Dans le feu soient lancées,
Pour voir quel je seray trouvé.

Je fis alors cette courte prière à mon Dieu : « Seigneur, luy dis-je, qui m'as jusqu'icy comblé de tes faveurs et de tes biens, qui après m'avoir fait la grâce de naître dans ton Eglise m'as encore inspiré la forte résolution de t'être fidelle jusques à la mort, voudrois-tu ne me plus continuer ton assistance, et m'abbandonner aujourd'hui à moy-même dans mon plus pressant besoin ? Non, Seigneur, tu ne le feras pas. Je t'en conjure du plus profond de mon cœur, je te le demande, et je l'espère pour l'amour de ton grand nom et pour l'amour de ton fils Jésus, qui a bien voulu soufrir la mort pour mes péchéz. » Le bon Dieu m'exauça dans ce moment. Il remplit mon cœur d'une joye véritable et solide; il me fit sentir les plus doux effets de son amour et de sa grâce, il fortifia ma foi, il releva mon espérance, et m'affermit si bien dans la résolution à tout soufrir plutôt que d'abandonner sa sainte religion, que les plus terribles supplices n'auroient pas été capables de m'ébranler. C'est ainsi que Dieu se fait sentir, et qu'il se laisse trouver à ceux qui le cherchent de tout leur cœur. J'étois dans ces transports et dans ces doux sentimens de la grâce de mon Dieu, lorsque mon séducteur entra de nouveau dans ma chambre. Il vouloit avoir de moy une parole plus positive que celle que je luy avois donnée. « Je puis bien conter, me dit-il, sur ce que vous m'avez promis, car il seroit fâcheux de faire venir icy votre cousin inutilement. » Je luy répondis tout ému que jusqu'icy je l'avois cru un de mes meilleurs amis, mais que je voyois avec un chagrin extrême que je n'avois pas de plus cruel ennemy au monde, puisqu'il vouloit me faire renier mon Sauveur et abbandonner sa sainte communion. Je l'exhortay à se mettre à genoux avec moy, et à demander tous deux pardon à Dieu, luy d'avoir voulu me tenter, et moy de n'avoir pas fermé l'oreille à ses séductions. Après notre prière, il se releva les yeux mouillés de larmes; il me protesta qu'il se repentoit de tout son cœur de tout ce qu'il m'avoit dit, et qu'à l'avenir, dût on

le combler de biens, il ne se chargeroit jamais plus de semblables commissions.

Peu de temps aprèz je me mis en chemin pour sortir du royaume avec le sieur Hourtet, marchand de Sumène; Jaques Fignels, cardeur de laine; Antoine Cause, de Saint-Hippolite, et Antoine Nissolle, mon fils, chirurgien. Après avoir fait quelques journées, nous nous trouvâmes dans un bois appellé Gresinian, près de Pignerol. Nous rencontrâmes deux païsans à qui nous demandâmes le chemin de Turin ; ils nous dirent de les suivre, et qu'ils nous mettroient dans le grand chemin. Peu de temps après, nous nous trouvâmes environnés de sept ou huit autres païsans, qui voulurent nous arrêter de la part du duc de Savoye. Il falut composer avec eux. Nous leur donnâmes trois louis d'or et une paire de souliers neufs, afin qu'ils nous laissassent aller. Ils firent semblant de nous mettre au bon chemin, et nous menèrent près d'une rivière. Nous nous dépêtrâmes comme nous pûmes de ces voleurs. Nous ne doutâmes point que ce n'en fût. Ils se mirent à siffler, sitôt qu'ils nous eurent quittés, et nous entendions qu'on répondoit à leur sifflement de beaucoup d'endroits. Cela nous fit beaucoup appréhender même pour notre vie, et nous obligea, après avoir traversé la rivière, à aller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, afin qu'on ne reconnût point où nous passions.

Comme nous n'avions rien mangé ce jour-là, nous allâmes à la première maison qui se rencontra pour demander quelque nourriture. Nous n'y fûmes pas plutôt que nous vîmes arriver nos gens, qui, après nous avoir salués, défendirent charitablement aux païsans de cette maison de nous rien donner. Cela nous surprit et nous étonna fort, car c'étoit sur le soir, et nous estions comme je l'ay dit encore à jeun. Ils nous firent dire cependant qu'ils nous laisseroient aller si nous voulions encore leur donner quelque argent. Nous ne trouvâmes pas à propos de leur rien donner, nous crûmes qu'il valoit mieux faire les résolus. Nous les menaçâmes de porter nos plaintes devant le magistrat, et de luy demander justice de l'argent qu'ils nous avoient volé. Nous leur fîmes avouer qu'ils nous avoient pris trois louis d'or et le reste, nous en prîmes des témoins que nous fîmes signer, c'étoient deux païsans de la maison où nous étions. Nous dressâmes ainsi une espèce de verbal. Quand ils nous virent ainsi résolus de les poursuivre en justice, ils coururent chez un nommé M. Joseph, substitut du juge de Brequairas, et luy consignèrent ce qu'ils nous avoient

pris. Nous vîmes peu de temps après paroître un grand homme avec un manteau bleu, qui nous dit de le suivre de la part de Son Altesse Royalle. Nous luy remontrâmes qu'il étoit fort tard et qu'il pleuvoit. Nous le priâmes donc d'attendre au lendemain, et luy promîmes de le suivre partout où il voudroit nous conduire. Cependant je luy offris deux louis d'or, afin qu'il nous laissât aller sans plus de formalité. Il nous répondit qu'il faloit que nous le suivissions le lendemain matin avant le jour, et qu'il nous laisseroit sauver, mais que cependant il faloit qu'il fît quelques procédures puisque la chose étoit sue pour le mettre à couvert. Sur ce que cet homme nous promit nous le suivîmes sur-le-champ, mais il ne nous tint pas parole. Après nous avoir mené par des endroits où il n'y avoit jamais eu de chemin, nous arrivâmes enfin au village et dans sa maison. Ce ne fut pas sans beaucoup de frayeur que nous marchâmes ainsi pendant la nuit. Nous entendions des sifflemens de tous côtés; nous étions accompagnés de sept ou huit coupe-jarrets tous armés, si bien que nous croyions à tout moment qu'on nous alloit égorger, quelles assurances que nous donnât le sieur Joseph de ne point craindre. Il fit d'abord allumer un grand feu pour nous essuyer, car nous étions tous mouillés. Une heure après, on nous fit aller dans un cabaret, où nous soupâmes avec huit ou dix de ces honnêtes gens. Après le souper, on nous enferma trois dans une chambre du cabaret, et les deux autres dans une écurie hors du logis. Le lendemain on nous reconduisit dans la maison de l'officier Joseph, où nous fûmes fouillés fort exactement. Nous remerciâmes Dieu de ce qu'il permit qu'on ne nous trouvât rien, quoique nous eussions sur nous plus de soixante pistoles en or. Après toutes ces procédures, le sieur Joseph nous dit qu'il étoit fâché de n'avoir pu nous laisser aller, comme il nous avoit promis; mais que la chose avoit trop fait d'éclat; que cependant il faloit que nous allassions devant le juge de Brequairas, auprès duquel il nous promettoit de trouver toute sorte de satisfaction. Il ne faut pas oublier de vous dire qu'avant que sortir du logis, toutes ces gens nous détachèrent un prêtre pour nous dire de leur part, que si nous voulions abandonner toutes nos hardes et notre argent, on nous laisseroit aller de nuit; mais nous ne jugeâmes pas à propos de le faire.

Nous fûmes donc conduits devant le juge de Brequairas. Il nous demanda de quelle religion nous étions. Nous répondîmes de la ré-

formée. Il nous fi prêter serment et promettre de dire la vérité. Un de nous dit au juge de ne pas nous obliger à déposer contre ceux qui nous avoient arrêtés, de peur qu'ils ne s'en trouvassent pas bien. Il nous répondit qu'on nous rendroit tout ce qu'on nous avoit pris, que la moindre punition qu'auroient ces gens-là seroit d'aller en galère, et que Son Altesse Royale n'entendoit pas qu'on commît de tels brigandages sur ses terres. On nous ouït dans toutes les formes, et on nous fit signer au bas de chaque page de notre déposition.

On consigna cependant entre les mains du commandant du fort Sainte-Marie dans les vallées de Luzerne, à la Tour, l'argent que nous avions donné. Il nous fit conduire tous attachés dans ce fort. Nous y demeurâmes douze jours, pendant le plus fort de l'hiver, couchant toujours sur des aix au corps de garde, incommodés par une quantité de poux effroyable, et toujours persécutés par des missionnaires et par des officiers de la Tour. Nous étions parmi une compagnie d'Allemans assez bonnes gens, mais par malheur il se trouva parmi eux un Italien qui ne pouvoit soufrir de nous voir à genoux prier Dieu, sans nous donner du bâton. Vous jugez bien que cela redoubloit l'ardeur de nos prières. Ce fut encore ce scélérat qui nous ôta un Nouveau Testament. Il le fit par ordre des missionnaires.

On nous traduisit ensuite à Pignerol attachés; huit de ces Allemans et un sergent nous accompagnèrent. Ils nous remirent entre les mains du major de la place avec notre argent et une lettre du commandant du fort Sainte-Marie. Celuy-cy nous fit conduire par des soldats de la garnison dans la plus haute chambre des prisons de la place, qui regardoit sur le palais, où il faisoit un froid extraordinaire. Après avoir demeuré là sept ou huit jours nous présentâmes requête au gouverneur, à ce qu'il luy plût nous permettre de nous retirer dans nos maisons, en vertu d'une déclaration du roy, qui donnoit six mois de temps à ceux qui s'étoient cachés dans les montagnes pour se retirer chez eux, sans qu'ils pussent être inquiétés pour la religion. On y eut si peu d'égard qu'on nous renferma beaucoup plus étroitement. On nous sépara. On mit Hourtet, Fignels et mon fils dans une certaine cazemate où l'on n'avoit accoutumé que d'enfermer les plus grands scélérats. On n'y pouvoit voir le jour que par un trou. L'eau y couloit de tous côtés, et il n'y avoit qu'un peu de paille à demi pourrie toute remplie de poux. On nous enferma, Cause et moy, dans un cachot si plein d'ordure, et de la plus sale or-

dure, qu'elle remplissoit presque jusqu'à la porte, et qu'à peine pûmes-nous y mettre une paillasse pour coucher. Le lieu étoit fort humide, et c'étoit une puanteur si insupportable qu'un prisonnier des vallées de Luzerne y étoit devenu tout enflé.

Après vingt-trois jours de séjour dans de pareils endroits et pendant la rigueur de l'hiver, on eut ordre de la cour de nous faire conduire dans notre païs et devant nos juges. Huit soldats et un sergent nous traduisirent à Grenoble. Nous y vîmes M. de Saint-Ruth, à qui nous dîmes nos raisons. Il nous fit mener dans une chambre près de son logis où nous trouvâmes quatre dragons. Après nous avoir envisagés : « N'êtes-vous pas, nous dirent-ils en jurant, de ces opiniâtres qui ne veulent pas faire abjuration? Vous pouvez conter que tout au moins la galère vous est sûre. — Vous ne serez pas nos juges, leur répliquay-je. — Et bien, puisque vous raisonnez, nous repartirent-ils en jurant plus fort, vous serez tous cinq attachés cette nuit. » Cependant nos gens se couchèrent et je restay seul auprès du feu avec un dragon. Il s'avisa de vouloir disputer de religion avec moy, mais comme il n'y trouva pas son conte : « Laissons cela à part, me dit-il, vous savez bien ce que je vous ay promis. » Je luy répondis fort doucement, qu'il n'étoit pas trop nécessaire qu'il tînt sa parole. « Vous le verrez, » répliqua-t-il. Il envoya cependant acheter, par la servante du logis, quatorze sous de cordes assez grosses. Luy et un autre furent demi-heure à m'attacher. Fâchés de leur embarras et de ce que mes compagnons, qui couchoient à terre sur des matelas, ne se levoient point, ils les firent lever à coups de corde, et faillirent à crever un œil à un de nos gens. Ils nous attachèrent l'un contre l'autre de toute leur force, ce qui nous incommodoit beaucoup. Il y en avoit cependant un de nous auprès du feu, à qui un dragon dit d'avancer; celuy-ci voulut dire : « Courage, mes frères, Dieu ne nous abandonnera pas. — Puisque tu raisonnes encore, luy dirent-ils, tu seras attaché par le col. » Ils ne manquèrent point, ils luy firent deux tours; et comme ils l'étrangloient, nous criâmes de toute notre force au secours. Il faut remarquer qu'en nous attachant ils nous disoient, avec des sermens horribles, que si nous n'avions pas renoncé à la religion de Calvin avant qu'il fût jour, on nous feroit boire un seau d'eau à chacun. L'hôte et l'hôtesse du logis entrèrent alors avec un dragon, qui querella fortement les deux autres, et qui leur dit qu'ils avoient fait l'action d'un bourreau. En même temps ils nous détachèrent. Ce dernier

dragon nous dit : « Courage, Messieurs, vous partirez demain pour aller dans votre païs. J'ay ordre de vous accompagner avec quelques autres et un officier. »

Le lendemain nous nous embarquâmes sur l'*Isère*, et l'on nous conduisit au Saint-Esprit, où nous restâmes quinze jours. Ce ne fut pas sans être obligés d'essuyer plusieurs attaques de prêtres et de jésuites. Nous fûmes de là traduits à Nîmes, et après nous avoir ouïs plusieurs fois, on nous condamna aux galères avec quatre autres prisonniers qu'on avoit aussi amenés du Saint-Esprit. C'étoit M. Matthieu de Monramé, M. Daude, bourgeois d'Allez et deux proposants. Cause fit abjuration. Nous attendions de jour à autre que la chaîne passât pour nous conduire à Marseille aux galères. Cependant on nous garda longtemps, et tous les jours nous avions à soutenir les attaques d'une foule de prêtres, de jésuites et de missionnaires. Le fameux père Gaillard, jésuite, un des plus grands prédicateurs de l'ordre, y perdit ses soins comme les autres. Dieu nous fit la grâce de résister à tous leurs efforts. M. Chailon, ce fameux apostat, y vint aussi, accompagné de M. de La Fère, du major et d'un gentilhomme. M. de La Fère nous demanda si nous ne voulions pas nous faire bons catholiques, selon l'intention, dit-il, de notre bon prince. Nous répondîmes que nous sacrifierions volontiers nos biens, nos personnes et notre propre vie pour le service de notre bon prince, mais que pour ce qui étoit de notre religion et de notre conscience Dieu seul étoit le maître, et que nous espérions avec son secours et son assistance de luy être fidelles jusques à la mort. Il nous montra alors M. Chailon, lequel, disoit-il, avoit une conscience et une âme à perdre aussi bien que nous. Celuy-cy se mit sur les rangs à son tour. Il nous fit un long discours fort poli et fort étudié. Il vouloit nous jetter de la poudre aux yeux, et nous persuader qu'il n'y avoit pas de différence essentielle entre la religion protestante et la romaine. Il nous dit que la transsubstantiation, le mérite des œuvres, le purgatoire et le culte des images étoient les seuls articles qui nous séparoient, et prétendit nous prouver que sur ces articles ils étoient mieux fondéz que nous. M. Matthieu de Monramé luy répondit : « Ce n'est pas là, Monsieur, ce que vous nous avez prêché. La Parole de Dieu sera toujours notre règle et non pas les chimères des hommes. — Allons-nous-en, dit alors M. de La Fère, laissons ces gens, ce sont des opiniâtres et des obstinés avec lesquels il n'y a rien à faire. » Chailon le pria de le

laisser encore un peu avec nous, si bien qu'il demeura seul. Il nous représenta l'horreur de notre prison, la boue, l'eau qui y couloit de tous côtés, et une puanteur qu'on ne pouvoit supporter. Nous luy répondîmes que nous étions prêts à soufrir même le dernier supplice si Dieu nous y appelloit. Il nous dit ensuite que ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il se vit obligé d'abandonner une religion qu'il avoit prêchée pendant si longtemps pour en embrasser une autre qui luy avoit toujours fait tant d'horreur; que cependant, après l'avoir bien examinée, il avoit trouvé qu'elle n'étoit point si horrible que les ministres le disoient ordinairement, puisque, de l'aveu des protestans, elle avoit conservé les fondemens de la religion chrétienne. Il ajouta qu'il avouoit franchement que s'il nous restoit un seul temple en France où l'exercice fût permis, nous aurions raison de ne vouloir point changer, mais que puisque nous n'avions plus ni temples ni ministres, et qu'il étoit impossible de sortir du royaume, il faloit nécessairement obéir au roy, ou s'exposer à de rudes persécutions, et même à de rigoureux supplices. M. Daude, d'Allez, luy répondit que c'étoit par plusieurs tribulations qu'il nous faloit entrer dans le royaume des cieux, et que les soufrances étoient presque toujours une marque de la véritable Eglise. Il dit qu'il faloit se désabuser, et nous allégua quelques exemples pour prouver qu'il y avoit de certains temps auxquels il faloit que la bonne religion persécutât la mauvaise, et d'autres auxquels la mauvaise persécutoit la bonne. «Ainsi, ajouta-t-il, le plus fort l'emporte. » Il se servit même du proverbe patois qui dit : «Au plus fort la peille.» Cela en fit rire quelques-uns, et scandalisa beaucoup les autres, de voir que cet homme se moquoit ainsi de la religion, et la tournoit en raillerie. On peut voir en passant l'estime que doivent faire les papistes de ces nouveaux convertis qui font le plus de grimaces. Après cela Chailon sortit fort confus d'avoir si mal réussi.

Quelques jours après, nous vîmes arriver sept de nos frères du Haut-Languedoc, condamnés aux galères pour s'être trouvés dans des assemblées. On nous fit souper ensemble. Notre conversation pendant le repas tourna toute sur la piété et sur les soufrances auxquelles nous devions nous attendre de jour en jour pour la cause de l'Evangile. Tous me parurent pleins de zèle, et il n'y en eut aucun qui ne s'estimât fort heureux de ce que Dieu l'appelloit à soufrir pour son nom. Nous connûmes bien le lendemain que leur cœur s'exprimoit par

leur bouche. Ils entendirent le tambour, et ils s'imaginèrent qu'on assembloit des gens de guerre pour les exécuter. Ils furent d'autant plus confirmés dans cette pensée que M. Daude, voulant les consoler et les avertir qu'ils devoient partir dans deux heures pour être transférés à Marseille, dit, s'adressant à un d'eux, nommé M. Arnal, de la Salle, qu'ils devoient supporter avec soumission et avec patience tous les maux que Dieu leur envoyoit, et qu'il ne doutoit point, voyant les marques de leur piété et de leur zèle, que quand ils devroient être exposés, ce jour-là, au supplice, ils n'allassent à la mort avec joye et avec constance, et qu'il faloit toujours être prêts. M. Arnal crut qu'il luy annonçoit la mort, et se tournant vers un de ses frères et luy tendant la main, luy dit en propres termes : « Courage, mon frère, il faut aller souper aujourd'hui avec Jésus-Christ. » L'autre répondit avec la même fermeté et sans la moindre émotion : « Et bien, dit-il, Dieu soit loué, sa volonté soit faite, il nous fait une grande grâce de nous tirer de la misère et de la soufrance pour nous élever à la félicité éternelle. »

La femme de M. Arnal, qui étoit présente, entendit une partie de cette conversation ; elle dit à son mari s'il y avoit quelque chose de nouveau, et qu'il luy sembloit d'avoir ouï qu'on luy annonçoit la mort. « Oui, répondit-il, ma chère femme, il faut se séparer. » Ils s'embrassèrent alors tous deux avec des yeux secs, car les pauvres gens avoient le cœur serré. Je les détrompay l'un et l'autre, et dis à M. Arnal qu'il n'avoit pas bien entendu, qu'on luy avoit seulement dit que quand il faudroit mourir aujourd'hui il devroit aller à la mort avec joye et résignation. Cela remit un peu cette pauvre femme à qui le cœur commençoit à manquer. Il est sans doute que l'on peut regarder ces fidelles confesseurs comme de véritables martirs, puisqu'ils avoient reçu avec joye la nouvelle de leur mort. Ils partirent le même jour, attachés à la chaîne au nombre de dix-sept, avec un visage serain, et qui marquoit la joye qu'ils avoient d'aller soufrir pour les intérêts de leur Sauveur. Toute la ville étoit presque dehors pour les voir partir, et pour leur faire part de leurs charités. Cependant M. de la Fère commandoit aux soldats qui les conduisoient de fraper sur ces pauvres enchaînés, et sur ceux qui vouloient s'approcher de trop près, si bien qu'il falut se contenter de les exhorter de loin à la patience, et de leur souhaiter la grâce et la bénédiction céleste.

Nous attendions tous les jours d'être conduits en galère avec les autres, mais on nous dit qu'il étoit venu un ordre de la cour de nous exiler simplement, parce qu'on n'avoit encore envoyé personne aux galères de ceux qui n'avoient pas fait abjuration. Il resta encore avec nous beaucoup de prisonniers. Le plus grand nombre étoit de ceux qu'on avoit pris au pont de Monvert pour s'être assemblés. Après les avoir ouïs, on en condamna plusieurs à la question. On donna la géhenne à cinq hommes en un jour, et deux jours après à trois autres. On vouloit leur faire découvrir ceux qui avoient assisté à ces assemblées, mais surtout ceux qui y avoient fait la fonction de ministres. Quels maux qu'on leur fit soufrir, ils ne voulurent jamais déclarer qui que ce fût. Ils confessèrent seulement d'y avoir été; ils dirent que c'étoit de nuit, et que leur esprit, occupé uniquement à la dévotion, ne leur avoit pas permis de faire attention à personne.

Il y avoit alors dans ces prisons plus de cent vingt personnes qu'on y retint fort longtemps, et parmi ce nombre des femmes de quatre-vingts ans, qui à peine pouvoient se soutenir.

On nous changea nous quatre, savoir le sieur Hourtet, Fignels, mon fils et moy, de la chambre où nous couchions, sous prétexte qu'on avoit trouvé quelque pierre détachée de la muraille. On nous enfermoit tous les soirs, après nous avoir fouillés fort exactement, dans un cachot sale et puant, et dans lequel couchoient ceux qui avoient commis les plus grands crimes. On y fit couler l'ordure des lieux, pour en rendre la puanteur plus insupportable. On nous faisoit sortir tous les matins, mais quelquefois le sieur Hourtet et moy y passions la journée entière; nous étions comme accoutumés à cette puanteur, et elle ne nous empêchoit pas d'y faire nos dévotions avec une joye indicible. C'étoit particulièrement le dimanche et le mercredi que nous restions dans le cachot. Nous passions ces jours-là dans l'humiliation et dans le jeûne. Nous y chantions les louanges de Dieu à voix haute; nous y faisions nos prières sans distraction et avec beaucoup de repos. Nous y lisions la Parole de Dieu et des sermons fort consolans, que quelques âmes charitables nous avoient prêtés. Plusieurs de nos frères nous imitèrent dans ces exercices pieux, entre autres M. Matthieu, M. Daudé, et les deux proposans dont j'ay parlé. Ces derniers écrivoient tous les jours des lettres d'exhortation à quantité de bonnes âmes de la ville qui avoient eu la foiblesse de signer. C'étoit pour les exhorter à tout quitter pour mettre leur

conscience en repos, surtout à n'aller jamais à la messe, et à tout souffrir plutôt que de faire des actes de la religion romaine. La bénédiction de Dieu se répandit sur ces lettres. Ces bonnes gens nous venoient voir tous les jours en foule, et nous protestoient qu'ils s'exposeroient désormais à tout plutôt que de faire ce qu'on exigeoit d'eux. Dieu leur a fait la grâce de les conserver dans ces heureuses dispositions; il n'a pas permis qu'on les ayt recherchés pour les visites qu'ils nous avoient rendues, et nous voyons aujourd'huy avec plaisir qu'un grand nombre sont sortis du royaume et se sont heureusement relevés de leurs chutes.

Une de ces lettres d'exhortation, que M. Matthieu écrivoit aux demoiselles d'Audemar, prisonnières à Sommières, tomba entre les mains de M. le duc de Noailles; il l'envoya incessamment à M. le juge criminel de Nîmes, avec ordre de mettre dans un cachot celuy qui l'avoit écrite. M. Matthieu ne désavoua point cette lettre; il dit, au contraire, que dans cette occasion, il avoit fait à autruy ce qu'il voudroit qu'on luy fît; que non-seulement il avoit écrit cette lettre, mais encore beaucoup d'autres, qu'il ne s'en repentoit point, qu'il en écriroit toujours tant qu'il auroit la liberté de le faire, et qu'enfin il croiroit enfouir le talent que Dieu luy avoit confié, s'il ne continuoit d'écrire de ces sortes de lettres aux pauvres membres de Jésus-Christ. Le juge et quelques conseillers s'excusèrent sur l'ordre exprès de M. de Noailles, et lui firent des protestations d'amitié. Il n'y eut pas jusqu'au concierge qui ne luy fît compliment en l'enfermant dans le cachot. Nous luy dîmes qu'apparemment la mauvaise odeur du lieu le faisoit beaucoup soufrir. Il nous répondit qu'en entrant il l'avoit sentie, mais qu'il s'y estoit d'abord accoutumé. Il ajouta qu'on luy fairoit plaisir de le laisser là, qu'il regardoit cet endroit comme le lieu de son repos, puisqu'il y pouvoit prier Dieu en liberté, y chanter ses louanges et lire sa sainte Parole. Il étoit ravi surtout, nous disoit-il, de ce qu'il n'entendoit point renier le saint nom de Dieu, ni prononcer des paroles déshonnêtes, comme il entendoit, lorsqu'il avoit la liberté d'aller dans toutes les chambres de la prison. On le fit sortir de ce cachot quatre ou cinq jours après. Il étoit fort aimé de tous. C'étoit un homme d'une droiture de cœur assurément peu commune, d'une sincérité admirable, et d'une douceur que rien n'étoit capable d'émouvoir. A son imitation nous écrivîmes plusieurs lettres à nos familles; nous leur mandions des prières que nous avions

composées selon la circonstance du temps. Nous les exhortions à donner gloire à Dieu, à se relever de leurs chutes, et à s'exposer à tout soufrir pour mettre leur conscience en repos.

Il ne faut pas oublier de remarquer qu'on nous avoit un jour enfermés dans l'endroit où l'on dit la messe. Nous vîmes entrer tout d'un coup un de ces moines qui demeurent à Saint-Jean, avec M. de Bagars, ministre révolté de Saint-Félix. Ce moine nous aborda fort doucement, nous traita de frères, nous dit que nous étions tous chrétiens, qu'il n'y avoit pas beaucoup de différence de nous à eux, puisque tous retenoient les points fondamentaux de la religion chrétienne. Il ajouta que nous ne devions point nous allarmer, qu'il ne venoit pas pour nous inquiéter, qu'il nous prioit de luy accorder un moment d'audience, qu'il vouloit nous faire un petit discours, que même il fairoit la prière comme nous le pratiquions après la prédication, et qu'ainsi il ne doutoit point que nous ne fussions dans le respect pendant la prière. Un de nous luy répondit que pourvu qu'il ne s'adressât qu'à Dieu seul, nous ne manquerions pas d'être dans le respect qui est dû à cet Etre souverain.

Il nous fit un méchant petit discours dans lequel il prétendoit prouver que les sentiments de l'Eglise romaine étans bien compris, et ses mystères bien entendus, il n'y avoit ni erreur dans sa doctrine, ni idolâtrie dans son culte, comme les protestans l'en accusent. Il s'efforça à nous montrer la conformité de son Eglise avec l'ancienne, et fit tout ce qu'il put pour nous bien persuader sa religion. Il nous avertit sur la fin de son sermon qu'il alloit faire la prière, comme il nous l'avoit promis, et nous exhorta à être dans le respect. Nous ôtâmes le chapeau, et nous demeurâmes debout. Il commença par remercier Dieu de ce qu'il luy avoit fait la grâce d'annoncer sa Parole, et le pria de la graver profondément dans nos cœurs. Il coupa court et dit d'abord l'Oraison dominicale, qu'il fit suivre de l'*Ave Maria*. Nous nous couvrîmes alors. Le fils de M. Nuis, conseiller, qui se trouva près du sieur Hourtet et de Fignels, leur fit sauter brusquement le chapeau de la tête, et leur dit d'un ton fort aigre : « Vous nous scandalisez. » Ils relevèrent leur chapeau et dirent tout haut qu'ils n'étoient pas de cette religion qui invoque les saints et les saintes, qu'ils ne pouvoient leur adresser aucune prière; et que si on n'avoit invoqué que Dieu seul, ils seroient demeurés dans le respect.

Après que notre moine eut expédié ses oraisons de la Vierge, ses litanies et son *Credo*, il vint à nous, et nous dit fort doucement que nous avions tort de les avoir ainsi scandalisés, puisque nous-mêmes lisions bien dans l'Evangile la Salutation angélique qu'il avoit dite. Nous luy répondîmes qu'il étoit vrai, mais que pour ce qui étoit de l'invocation des saints, il n'y en avoit aucune trace dans toute l'Ecriture sainte, et qu'au contraire Dieu l'avoit défendue fort expressément. Il nous quitta fort mal satisfait, et nous dit, en partant, que nous étions des entêtés et des opiniâtres, et que nous ne manquerions pas de nous faire des affaires.

Le fils de M. Nuis faisoit toujours grand bruit, il nous menaçoit de dire à son père le peu de respet que nous avions témoigné; mais M. Matthieu et M. Daudé lui représentèrent qu'il ne feroit pas bien, que nous étions gens résolus, et d'autant mieux que nous avions raison d'en avoir agi de cette manière. La résolution que nous témoignâmes produisit un bon effet; car au lieu qu'on forçoit à coups de bâton tous les prisonniers qui avoient fait abjuration d'entendre la messe, on nous faisoit sortir de la chambre pour ne les pas scandaliser. Il se trouva un prisonnier nommé Ricart de Saint-Bauselle, qui, quoiqu'il eùt fait abjuration, ne voulut jamais assister à la messe, quelque violence qu'on sùt lui faire; il soutint toujours qu'on l'avoit surpris, qu'il avoit fait abjuration pendant qu'il étoit fort malade, ne sachant ce qu'il faisoit, et qu'il prétendoit mourir dans la religion réformée, dans laquelle il avoit eu le bonheur de naître. La résolution qu'il témoigna fit qu'on ne l'obligea plus à entendre la messe. Je crois qu'il est à présent en Amérique.

Quelque temps après, M. le juge criminel vint nous dire qu'il avoit ordre de nous envoyer à Aigue-Morte, dans la tour de Constance. Il exhorta fort M. Matthieu à s'accommoder au temps, et lui dit qu'assurément nous ne pourrions subsister dans cette tour, à cause du mauvais air et de l'infection qui y régnoient. Il lui répondit que puisque Dieu l'appeloit à cela, il ne faloit pas résister à sa volonté; que ce même Dieu qui avoit créé toutes choses pourroit bien, s'il le trouvoit bon, lui rendre cet air favorable pour la conservation de sa santé et de celle de ses frères compagnons de ses liens; et qu'enfin si Dieu vouloit l'affliger de maladie, il recevroit ce châtiment avec patience, sans murmurer et comme venant de sa part.

(La fin au prochain cahier.)

GENÈVE ET CONSTANTINOPLE.

1733.

(Suite des extraits communiqués par M. Heyer.)

8 *novembre* 1734 (p. 649). — M. le Premier a invité le conseil de délibérer sur la réponce que doit faire M. Turrettin à la lettre qu'il a receue du sieur Chevrier de Constantinople du 14 aoust dernier..., et en estant opiné, l'avis a esté qu'il y a lieu de luy écrire que nos citoïens, qui sont à Constantinople, doivent se contenter de jouir de leurs priviléges avec beaucoup de prudence et de modération, que l'extension qu'ils veulent faire de leur commerce et les mémoires qu'ils voudroient présenter à ce sujet à M. le comte de Maurepas pourroient donner lieu à des examens qui peut-estre ne leur conviendroient pas, que la citation des traittés dont ils parlent a beaucoup de délicatesse, que les Marselois en particulier sont fort jaloux de leurs priviléges, et ont un privilége pour négocier en Levent, et qu'ainsy si on donnoit un mémoire, on ne manqueroit pas de le leur communiquer, et qu'ils s'y opposeroient, et que cela donnant lieu à l'examen du commerce qu'ils font pourroit leur faire perdre la protection de M. l'ambassadeur dont ils jouissent.

7 *juin* 1735 (p. 312). — M. le Premier a rapporté que spectable Turrettin, professeur, est allé chez luy de la part de la vénérable Compagnie, pour luy communiquer une lettre qu'il a reçue de M. Paine, chapelain de M. l'ambassadeur d'Angleterre à la Porte, dattée de Constantinople du 3 mars de cette année, dans laquelle il luy marque que M. Gonet, chapelain de M. l'ambassadeur de Hollande, est arrivé dès le mois d'octobre dernier, que les Hollandois et ceux de la Congrégation genevoise en ont esté fort réjouis, qu'il se fait aimer de tous ceux qui le cognoissent et a beaucoup de talens, et qu'ils ne manqueront pas d'en tirer un grand avantage, aïant l'intérêt de leurs âmes fort à cœur, et étant un très digne pasteur.

12 *septembre* 1734 (p. 485). — On a lu une lettre des procureurs de la Congrégation genevoise... sur quoi il a été dit que l'on écrira suivant leur désir à M. de Villeneuve.

PIÈCE ANNEXÉE (*ibid.*) :

A Genève, Monsieur Turrettin, secrétaire d'Etat.

A Galata-lès-Constantinople, ce 16 mars 1735.

Nous avons receue la lettre que vous nous avés fait l'honneur de nous écrire le 13 novembre. Nous serons toujours appliqués à mériter, par notre bonne conduitte, l'estime et l'affection de nos magnifiques et très honorés seigneurs.

Nous vous supplions de les aviser que nous avons receu des sieurs Jacques Cassin, Jacques Chappuis et Louis-Philippe Jaquet, les deux cents livres pour la seconde année qu'ils nous ont fait la grâce de nous accorder par don gratuit pour le lecteur et maître d'école de notre congrégation ; nous en avons fait un receu aux sus-nommés, lequel étent présenté au trésorier de l'Etat, on nous fera la grâce d'en conter la valleur : nous en aurons à jamais une reconnoissance sans borne.

M. de Villeneuve, ambassadeur de France, a donné, il y a peu de jours, des marques essentielles de sa protection et de sa bonté pour notre troupeau ; sur des plaintes que nous lui fîmes que Jacob Goy, un d'entre nous qui a famille à la patrye vivoit dans le déréglement, il le fit saisir à notre réquisition et garder dans son palais pendant cinq semaines, l'ayent traitté non comme un étranger, mais comme un bon père qui veut ramener son fils de ses égarements, et après plusieurs remontrances, il l'a remis à deux membres de notre troupeau pour veiller à sa conduite et avoir soin de le faire travailler afin qu'il paye ses dettes, sous menace très expresse que s'il retombe dans ses égarements, M. l'ambassadeur le fera saisir, mettre aux fers et l'envoyera dans cet état à Genève. Nous avons encore d'autres sujets qui ne mérittent pas moins de sévéritté, et Son Excellence est très satisfaitte de voir que nous nous appliquons à réprimer ceux qui se gouvernent mal; il nous a asseuré qu'il interposeroit toujours son autorité pour nous seconder; nous espérons que le magnifique Conseil approuvera notre conduitte à cet égard, et qu'il nous fera la grâce de faire écrire une lettre à M. l'ambassadeur pour le remercier de sa protection et de ses soins pour nous, et le prier aussi qu'il lui plaise nous les continuer. Cest une faveur pour laquelle nous suplions instemment nos magnifiques et très honorés

seigneurs de ne point différer à nous l'accorder, elle produira un bien très avantageux et contribuera beaucoup au bon ordre dans notre troupeau. Acceptez que nous vous priions de solliciter pour qu'elle nous soit envoyée : vous obligerez des cœurs reconnaissants et qui vous sont dévoués.

A tous ces avantages nous devons en joindre d'autres qui ne sont pas moins prétieus, c'est d'avoir pour pasteur M. Gonnet, qui sçait parfaitement les devoirs de sa charge et qui les met exactement en pratique, et avec toute la modération et la prudence possible ; il y a entre lui et M. Peyne, à qui nous avons de si grandes obligations, une amitié et une estime particulière. Nous continuerons sans cesse nos vœux les plus ardents au ciel pour la prospérité de l'Etat, du magnifique Conseil et en particulier pour vous, Monsieur, à qui nous donnerons toujours des marques ne notre respectueux attachement; cest avec ces dispositions que nous avons l'honneur de nous nommer, etc..... Nous sommes aujourd'hui, Monsieur, au 30e de juillet, c'est par un cas qu'il ne nous a pas été possible de prévoir que l'original de la présente copie ne vous a pas été rendu ; nous vous supplions de ni pas faire moins d'attention et de nous être de plus en plus favorable, comme aussi de nous pardonner si, contre l'usage, un seul de nous se trouve ici signé, cest que nous sommes tous dispersés dans les campagnes aux environs de cette capitale à cause du mal contagieux. C'est avec tout le respect possible que nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et obéissents serviteurs les procureurs de la Congrégation genevoise, et pour tous a signé :

JEAN CHEVRIER, procureur.

14 *mars* 1736 (p. 175). — On a lu une lettre des sieurs procureurs de la Congrégation establie à Constantinople, dans laquelle ils rendent compte de l'estat de leur bourse, et prient qu'on veuille leur continuer la pension de 200 livres qu'on leur avoit accordée pour trois ans, et écrire à M. de Villeneuve, ambassadeur de France, pour le remercier des bontés qu'il a pour eux. Ils se plaignent ensuite de la mauvaise conduite du sieur Jaques Cartier, natif, qui doit estre revenu en cette ville, et prient qu'on veuille l'arrester, ou que s'il est retourné à Constantinople, on prie M. l'ambassadeur de le faire rembarquer pour Marseille, et d'user de sévérité envers tous ceux qui s'écarteront de leur devoir. (Voir cette lettre plus loin.)

24 *mars* 1736 (p. 175). — On a lu la lettre de la Congrégation genevoise establie à Constantinople, du 13 janvier dernier, laquelle est jointe au présent registre, et en estant opiné, l'avis a esté d'accorder la continuation de la pension de 200 livres pour l'entretien du maistre d'école, et ce pour trois années à venir, d'écrire à M. le marquis de Villeneuve, ambassadeur de France, pour le remercier des soins qu'il s'est donnés à leur égard, et le prier de les continuer; qu'on lui écrira aussi sur ce qui regarde le sieur Jaques Cartier pour le prier d'y pourvoir suivant sa prudence, et que si ledit Cartier vient en cette ville, il sera assigné céans pour respondre sur le contenu de laditte lettre.

PIÈCE ANNEXÉE.

Magnifiques et très honorés seigneurs, nous vous supplions humblement d'agréer nos soumissions, nos respects et nos vœux sincères dans cette année 1736, et nos prières au Tout-Puissant. Qu'il lui plaise faire prospérer l'Etat et répandre ses plus précieuses faveurs sur Vos Seigneuries en général et en particulier.

Par vos soins et par votre secours notre Congrégation se voit aujourd'hui tranquile et avec quelque puissance de secourir ses familles dans le besoin; elle possède en argent comptent 2,826 livres, provenues de ses débits, desquels on a retiré et réalisé tout ce qu'on a pu, et aussi des collectes et des charités qu'on a receues, particulièrement de Vos Seigneuries et de MM. les Hollandois établis à Constantinople et à Smyrne : ils nous ont donné depuis deux années près de 500 livres.

Nous avons fait un receu aux sieurs Cassin et Chappuis nos consitoyens, pour les 200 livres argent courant de Genève qu'ils nous ont comptées pour la troisième année du don gratuit que Vos Seigneuries ont bien voulu accorder à notre troupeau; nous les supplions d'en ordonner le payement à celui qui sera le porteur de notre aqui.

Vous voyés, magnifiques seigneurs, l'effet qu'a produit votre charité, nos fonds ont considérablement augmentés, c'est à votre imitation que nos frères Hollandois se sont montrés généreux, c'est par vos soins que nous commençons à avoir quelque forme d'ordre, nous exaltons tous vos bienfaits, nous nous appliquons à en perpétuer notre vraye reconnaissance et à redoubler nos attentions affin de

nous en rendre dignes. Nous nous flattons qne Vos Seigneuries ne calculeront point avec nous, et qu'elles ne feront nulle attention au terme de leur charitable promesse pécuniaire. Nous sommes des enfants de la patrye, nous ne sommes pas assés forts, et capables de fournir par nous-mêmes à nos besoins. Nos dépenses annuelles vont à 800 livres. L'intérêt de notre capital ne nous en produit que 280 : le reste se doit trouver dans nos contributions, c'est un effort où nous succomberons ; il est vray que tous donnent avec joye, mais tous sont foibles, et atteignent à peine à la médiocrité de leurs besoins ; plusieurs ne peuvent y arriver, il leur faut du secours. Le commerce et les mettiers, seuls moyens par lesquels on peut acquérir le nécessaire à la vie, sont ici tout à fait languissants ; ne resserrés pas sitôt vos générosités envers nous. De grâce, magnifiques et très honorés seigneurs, accordés-nous encore quelques années vos charités, vous ferés un bien public, Vos Seigneuries verront que nos soins et nos efforts seconderont leurs secours, nous agirons par tant d'endroits que, nous arriverons par la bénédiction d'en haut à avoir un cappital suffisent pour l'entretien de nos écoles, et pour l'utilité de nos pauvres ; ce sera un bien général, il appartiendra à chaque individu de la patrie.

Magnifiques et très honorés seigneurs, c'est un motif remplis de si excellantes conséquences, il est si digne de la grandeur et de la beauté de vos sentiments que, nous ne douttons nullement que Vos Seigneuries y signaleront de plus fort leur zèle et leur générosité. Dans cette douce espérance, nous finissons ici nos sollicitations, persuadés quelles auront tout le bon effet que nous pouvons espérer et nous allons traitter d'un autre sujet, pour lequel nous implorons de nouveau votre justice et votre ottorité.

Magnifiques et très honorés seigneurs, Jaques Cartier, natif de Genève, faiseur de boëtes de montre, et fils de deffunt Cartier qui avait boutique de chapelier au bas de la rue du Boule, s'étant marié il y a une année, à Constance Marchand, fille de Jacob Marchand et de Glaudine Burdet par libre choix et ayant eu un long tems pour si déterminer, a donné des preuves d'un mauvais cœur et très mal intentionné, refusant le simple nécessaire à sa femme, usent sans sujet envers elle de mauvais traittements et de grandes violances, elle étent d'un naturel doux et raisonnable, n'ayant rien, soit dans sa figure ni dans sa conduitte qui puisse et doive porter son mary à mal agir

envers elle. Ledit Cartier s'étent déterminé depuis quelque tems à faire un voyage à Genève pour l'utilité de ses affaires, les parents de sa femme joints à elle ont souhaittés qu'il lui fît un contrat public, par lequel il lui reconnoîtroit quelque somme, en conséquence de ce qu'elle est sa légitime épouse et du peu qu'elle lui a apporté en dotte, à quoy ledit Cartier n'a jamais voulu consentir, mais au contraire s'est porté à des violances inexprimables, contre tous ceux qui ont voulu lui en parler, n'ayant pu contrindre l'impétuosité de son tempérémment devant M. notre très digne pasteur Gonnet, qui a bien voulu à diverses reprises, et avec toutte la modération possible, lui faire envisager son tort et le rapeler par de sages remontrances à pratiquer les devoirs d'un vray chrétien, ce qui a été sans effet, mais au contraire, ledit Cartier s'étent montré toujours plus indocile se vantant partout de ne se vouloir soumettre à personne et prétendant vivre dans l'indépendance et le déréglement sans aucune retenue, méprisent toute persone en dignité, tant au spirituel qu'au temporel, affectant de dédaigner tout bon conseil, et même de ne plus assister au service divin.

Nous vous accusons, magnifiques et très honorés seigneurs, ledit Jaques Cartier comme un homme violent et emporté au plus haut point, comme un impie, un mauvais mary et un avare sordide. Nous supplions Vos Seigneuries qu'à son arrivée à Genève elles ordonnent contre luy, selon l'exigence du cas et plus particulièrement qu'elles nous fassent la grâce d'insister auprès de monseigneur le marquis de Villeneuve, ambassadeur de France à la Porte Ottomanne, pour que au retour dudit Cartier à Constantinople, monseigneur ambassadeur use envers lui et envers tous ceux de nous qui n'auront pas une bonne conduite, de la sévérité et des peines que méritte le désordre, et que si ledit Cartier, après être revenu à Constantinople ne donne pas des marques de piété et d'une bonne conduitte, tant envers Dieu qu'envers sa femme et envers tous, il soit rembarqué et reconduit à Marseille, avec deffense, sous peine d'encourir de plus sévères châtiments, de retourner jamais à Constantinople; cette sévérité sera selon la justice, elle produira un effet merveilleux, elle nous rendra tous plus sages et plus soumis, et par là nous serons plus dignes de la protection de Son Excellence de France, de laquelle nous recevons sans cesse des marques signalées de sa bienveillance, et si nous osons le dire, qui a pour nous des bontés paternelles.

Nous vous supplions, magnifiques et très honoré seigneurs, de vouloir bien lui en faire par écrit quelques remerciements, un mot de la part de Vos Seigneuries sera infiniment plus digne auprès de luy que touttes nos démarches et que touttes nos expressions, et par là vous ajouterés un signalé bienfait aux grâces que nous avons déjà receues de vous; nous redoublerons nos vœux, nos soumissions et nos respects pour le magnifique Conseil, et pour chacune de Vos Seigneuries. Nous avons l'honneur d'être, magnifiques et très honorés seigneurs, avec tout le respect et toutte la soumission possible, vos très humbles et très obéissants et très obligés serviteurs. Le ministre et les procureurs de la Congrégation genevoise. *J.-P. Gonnet*, pasteur, *J. Chevrier* (la lettre paraît être écrite de la main de J. Chevrier), *J.-Louis Goy*, *Jaques Cassin*.

A Galata de Constantinople, ce 13 janvier 1736.

Aux magnifiques et très honorés seigneurs, les Sindics et Conseils de la république de Genève.

Nous *Louis Sauveur*, marquis de Villeneufve, conseiller d'Etat et ambassadeur. (Suit la légalisation.)

13 *juillet* 1736 (p. 371). M. le sindic Buisson a dit que spectable Sarrasin est venu chez luy pour communiquer une lettre que le vénérable Consistoire a reçue de la Congrégation genevoise de Constantinople, soubs la datte du 14 avril dernier, dans laquelle ils marquent que M. Thomas Paine, qui a esté chapelain de la nation angloise pendant dix-sept ans et qui a pris tous les soins imaginables d'eux, a esté rappellé, et ils prient qu'on voille écrire en sa faveur à M. l'archevêque de Cantorbéry. Arresté de laisser le vénérable Consistoire en liberté de faire ce qu'il jugera convenable.

12 *novembre* 1736 (p. 518). — On a lu une lettre de M. de Villeneuve, ambassadeur de France à Constantinople, datée du 1er juillet. (Suit l'analyse.)

LETTRE ANNEXÉE (*ibid.*) :

Messieurs les syndics du Conseil de Genève, à Genève.

A Constantinople, le 1er juillet 1736.

Messieurs, je suis très sensible à l'attention qu'ont eue vos citoyens qui résident à Constantinople sous la protection de Sa Majesté,

de vous informer que je ne néglige aucune occasion de leur en faire ressentir les effets, et vous devez être très persuadés que je continueray de leur rendre tous les bons offices qui dépendront de moy.

Les plaintes qui m'avoient été portées contre le nommé Jacques Cartier, rouloient principalement sur le peu d'égard qu'il avoit pour son épouze, dont la conduite n'a rien que de régulier ; il parut avant son départ se repentir des violences auxquelles il s'étoit porté à son égard, et s'il persiste à son retour dans les sentiments où il témoigna d'être alors, il y a lieu d'espérer que je n'auray besoin de faire usage de l'autorité du roy, que pour favoriser son établissement en ce pays.

Je vous rends mille grâces des vœux obligeans que vous voulez bien faire pour moy, et je vous prie d'être persuadés qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. VILLENEUFVE.

13 *novembre* 1736 (p. 520). — On a lu une lettre de la Congrégation genevoise établie à Constantinople, en date du 27 aoust dernier, par laquelle ils remercient le Conseil de ce que l'on a fait pour eux.

(Voir cette lettre sous la rubrique X.)

5 *avril* 1737 (p. 126). — On a lu une lettre de la Congrégation genevoise de Constantinople, écrite au conseil soubs la datte du 1er décembre dernier et une à noble Turrettin, du 12 janvier dernier, lesquelles sont jointes au présent registre, et en estant opiné l'avis a esté de leur en accuser réception, de leur envoïer deux exemplaires de nos Edits, de leur donner les éclaircissemens qu'ils nous demandent, et à l'esgard de la réquisition qu'ils font sur la manière dont ils se doivent conduire pour punir les libertins et ceux qui n'ont pas une conduite régulière, de leur marquer qu'ils doivent s'adresser à M. l'ambassadeur de France et de le prier d'y pourvoir, en leur marquant qu'on ne peut leur envoïer le pouvoir qu'ils demandoient à ce sujet.

LETTRES ANNEXÉES (*ibid.*) :

I. Monsieur, nous avons eu l'honneur de répondre le 12e janvier à celle que vous avés bien voulu nous écrire par Jaques Cartier. S. E. l'ambassadeur de France, et aussi notre très digne pasteur

M. Gonnet, lui ont fait les remontrances nécessaires sur la conduitte qu'il devoit tenir avec sa femme; il leur a promis de si conformer; cest à présent à cette même femme et à ses parents à prendre les mesures convenables pour arriver au but d'un contrat public, qui puisse lui asseurer quelque chose au cas que son mari meure avant elle; nous sommes prêts à leur prêter à tous nos bons offices, c'est de quoy nous avons particulièrement asseuré ledit Cartier. Il vient de nous causer par son imprudente avidité et ses violances de très grands embarras et beaucoup de dépense; voici le fait en substance:

Un projet qu'il avoit formé, dans le dessin de beaucoup gagner, mais très mal conduit pour y réussir, lui fit, dans son dernier voyage, amener cinq ouvriers de différente profession, et deux filles genevoises; il n'a pu se concilier tous ces esprits, nous devons convenir que ce n'est pas lui seul qui a tort; dans la plupart de ces sept personnes il y a eu beaucoup de mauvaise disposition, et nous ne voulons pas excuser les nommées René Servet, Marie Dunant, qu'il a menées de Genève à Constantinople, la première faiseuse de chaînettes et couturière en linge, l'autre cuisinière et servante, lesquelles s'étoient engagées pour six années avec ledit Cartier, et ne devoient ni ne pouvoient pendant tout ce temps employer leurs talents pour nul autre que pour lui, et ce sous des conditions dont elles étoient convenues par un acte dressé à Genève par Dubi, nottaire; ces deux filles n'ont pu rester chez ledit Cartier. Le 9e mars dernier elles furent porter leurs plaintes à M. l'ambassadeur de France, par-devant lequel il nous a fallu prendre fait et cause en main, et entrer en procès contre le sieur Cartier, qui ne vouloit leur rendre ni hardes ni outils. S. E. a fait citer de part et d'autre des thémoins pour connoître des raisons qu'elles alléguoient pour ne plus rester chés Cartier, lesquels ont prouvés ses violances et ses emportements. Sur quoi l'ambassadeur a décidé que leur acte avec Cartier fût cassé, que les hardes et outils à elles appartenant fussent rendus, que Marie Dunant fusse renvoyée à Marseille au frais du sieur Cartier, que René Servet restasse ici, moyenent que nous fussions garants de sa bonne conduitte, et que les frais du procès fussent payés moitié par nous moitié par Cartier, ce qui a été exécuté. Nous fîmes embarquer la susdite Dunant le 27e mars pour Marseille, c'est un mauvais sujet de moins parmi nous. Si la Servet veut être sage et appliquée, elle peut gagner beaucoup dans ce pays. Ce sont ces considérations qui

nous ont portés à indiquer à S. E. qu'elle restât ici affin qu'on ne nous reprochât pas de refuser nos bons offices à ceux de la patrye qui peuvent tirer des utilités avantageuses de leurs talants dans ce pays, nous ne négligerons rien pour lui inspirer son devoir et la rendre sage et vertueuse; mais la dissipation, la friandise et la paresse, pour ne pas dire pis, nous paroissent si fort invétérées en elle, qu'il n'apartiendra jamais aux forces humaines de les en chasser; elle nous a déjà donné de grands embarras, et si elle ne se corrige, nous serons obligés de la renvoyer à Marseille, ce qui nous coûtera beaucoup. C'est triste pour nous que nous souffrions de l'imprudence de M. Cartier : il a amené dans ce pays des libertines lesquelles ni peuvent rester sans nous causer beaucoup de déshonneur et de dépenses, il faut que pour les renvoyer nous payions de l'argent de la communauté qui ne doit servir qu'au soulagement des pauvres et à la pention du maître d'école; nous avons déjà déboursés pour ces filles 60 l. argent de France, et le passage de la Servet d'ici jusques à Marseille nous coûttera au moins 200 l., y compris sa quarantaine; voislà pour notre Congrégation une cruelle dépense causée par l'imprudence de M. Cartier.

Un nommé Jean-Jaques Goudon, citoyen de Genève, étant au service des Moscovittes en qualité de volontaire, fut fait prisonnier de guerre par les Tartares le 23 juillet 1736, fut présenté au grand kam qui l'expédia au grand vesir à son camp à Babaday, et de là fut transféré ici pour être esclave du grand seigneur où il a resté comme tel cinq mois à la chaîne et aux fers dans la prison du Bagno et a été réclamé comme Alleman par S. E. Talleman, ambassadeur de l'empereur; nous ne lui avons laissés manquer de rien, soit pour sa nourriture, vettements et autres secours dans une maladie qu'il a soufferte; il est parti le 3e du mois dernier pour Vienne aux dépens de l'empereur, nous lui avons compté 93 piastres et 15 aspres, monnoye de ce pays, pour s'équiper audit Vienne, ou pour lui aider dans son dessin de retourner en Moscovie; il nous en a fait son billet, promettant qu'il nous le remboursera sitôt que la Providance lui en fournira les moyens : nous avons déboursés en général pour lui 150 piastres ou 450 l. argent de France, nous ni avons point de regret, il nous a paru un compatriotte très galant homme, plein de bon sens, sage dans ses meurs, pieux et de fort bonne mine; il est âgé d'environ 26 ans, a fait son aprentissage de draperie à Genève

chés M. J.-J. De la Corbière, qui est son parrin; il a son père et sa mère à Turin, le père est fabriquant de dorure, il ne nous a déclaré son véritable nom qu'après avoir été libre, se faisent toujours nommer de la Ru; il a une seur mariée à Genève dont nous ne nous souvenons pas du nom, il doit y avoir aussi un frère qui est son cadet.

Vous aurés appris comme jusques à aujourd'hui nous avons pris la liberté de nous prévaloir de deux années sur le don gratuit que nos magnifiques et très honorés seigneurs nous ont accordé, selon votre lettre du 29 may 1736, dont nous avons faits deux billets, sçavoir : un en faveur de Barthélemy Massé, datté du 3e janvier de la présente année, dont nous avons eu l'honneur de vous donner avis le 12e du même mois; l'autre billet est du 5e de février suivant en faveur de Jaques Chappuis. Nous espérons que le trésorier de l'Etat ne fera point de difficulté de les payer tous deux quoique le temps en soit anticipé, la nécessité de l'argent nous y a contraints. Nous faisons bien des vœux pour la prospérité de l'Etat, pour celle de nos magnifiques et très honorés seigneurs, et en particulier pour vous, Monsieur, vous suppliant très humblement de ne nous jamais refuser votre protection et de croire, etc., etc.

Les procureurs de la Congrégation genevoise : *Jean Chevrier*, *Alexandre Westerlen*, *Jaques Chappuis*, *Jean-Antoine Definod.*

A Galata-lès-Constantinople, 4 may 1737.

(*La fin au prochain cahier.*)

MÉLANGES.

COMPTE RENDU DE LA SOUSCRIPTION

EN L'HONNEUR DES AUTEURS DE LA FRANCE PROTESTANTE.

Nous avions été des premiers à associer nos lecteurs à cette souscription (*Bull.*, VIII, 258). Nous reproduisons ici presque textuellement, avec la permission de notre ami M. Henri Bordier, l'intéressant compte rendu qui vient d'être publié par lui pour les souscripteurs. Nous comblerons seulement, sans sa permission, une lacune, en disant la part active, considérable, qui lui revient dans l'accomplissement de cette bonne œuvre, dont il a principalement assuré le succès. C'est un témoignage que nous lui devions. Nous qui savons mieux que personne avec quel cœur il s'y est donné tout entier, et qui avons été si heureux du résultat de tant de soins et de démarches. Qui du reste pouvait mieux apprécier l'ouvrage des auteurs de la France protestante que l'un des deux auteurs à qui l'on doit l'excellente Histoire de France *racontée d'après les documents originaux et figurée par les monuments de l'art de chaque époque?* Et une pareille entremise n'a-t-elle pas ajouté encore à l'honneur du *testimonium* offert à MM. Haag?

C. R.

« Depuis l'époque où parut le premier volume de la *France protestante*, c'est-à-dire depuis l'année 1846, les auteurs de ce vaste répertoire biographique dans lequel se trouvent tous les noms qui ont laissé quelque trace dans l'histoire du protestantisme français, ont vu de tous côtés, et jusqu'en dehors de la communion protestante, les esprits éclairés applaudir à leurs efforts. Tous les organes de la presse capables de parler à bon escient de ce grand travail lui ont rendu, chacun à leur point de vue, le plus complet hommage. En voici quelques exemples :

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français :

« Les annales du protestantisme français sont encore assez mal connues. La plupart des historiens, soit par crainte de réveiller de douloureux souvenirs, soit par esprit de parti ou simplement par indifférence, ont en général à peine esquissé les principaux traits de ce mouvement religieux qui fut comprimé avec tant de violence par la persécution. Cependant la France a joué dans la Réforme du seizième siècle un rôle important; elle lui a donné non-seulement des chefs, mais en-

core de nombreux adeptes, parmi lesquels figurent des hommes éminents qui rendirent à leur pays d'utiles services et qui contribuèrent à sa gloire. La biographie de ces protestants français qui ont marqué dans l'histoire, soit par leurs talents, soit par leurs vertus, offre, on le comprend, un puissant intérêt. Cette série de nobles seigneurs, de magistrats, de ministres, d'écrivains, de militaires, etc., dont la plupart préférèrent subir la prison, l'exil ou la mort, plutôt que d'abandonner leurs convictions, forme en quelque sorte un martyrologe dont il est bon que le souvenir se conserve, afin que les protestants n'oublient pas à quel prix leurs pères conquirent iberté religieuse, ... etc.»

Journal des Savants (octobre 1853) :

« L'histoire des protestants français qui se sont distingués par leurs actions ou leurs écrits, occupe une très petite place dans nos dictionnaires biographiques. Pour écrire cette histoire, il ne s'agissait pas seulement de compléter ou de rectifier des notices déjà faites, il fallait chercher dans les dépôts publics et dans les archives des familles les éléments d'un travail complétement nouveau : telle est la tâche que MM. Haag ont entreprise et qu'ils poursuivent avec autant d'ardeur que de succès. Leur livre est une œuvre protestante, et ce n'est pas à ce titre que nous le recommanderons, bien qu'on doive généralement louer la modération de leur polémique religieuse ; mais c'est en même temps une œuvre historique considérable, qui, en faisant revivre un très grand nombre d'hommes oubliés, met en lumière des documents dont personne jusqu'ici n'avait fait usage. A ce titre, la *France protestante* nous paraît mériter toute l'attention des érudits, etc. »

Athenæum français (mars 1855) :

« ..... Les mots de *France protestante* répondent, et par l'idée qu'ils représentent et par l'histoire des hommes qui se sont dévoués pour sa défense, à un ordre de faits très distinct et très saisissable, où de vastes études peuvent trouver une

base profonde et solide. Aussi ni les bons écrivains, ni les éditeurs de talent n'ont manqué à cette tâche, mais la plupart d'entre eux n'avaient traité jusqu'à présent que des épisodes; MM. Haag frères ont embrassé le sujet dans tout son développement. Leur but n'était d'abord que de faire ressortir les services rendus à la France par ceux de ses enfants qu'elle a persécutés, chassés, torturés pour s'être écartés du sein de l'Église romaine, de peindre leurs vertus, leurs lumières, leurs malheurs, et de réclamer pour leur mémoire le respect qui lui est dû, mais que l'esprit de parti se plaît ordinairement à méconnaître.

« Les protestants rigides ont accueilli l'ouvrage avec bienveillance, mais lui ont fait le reproche de manquer de chaleur, de n'être pas inspiré des ardeurs de la foi. Il me semble, au contraire, que là précisément est le mérite qu'il faut louer avant tout dans le livre de MM. Haag. Composant un recueil historique, ils n'ont voulu être qu'historiens; ils ont compris que l'histoire n'est d'aucune religion, et que ce qu'ils eussent gagné en orthodoxie, ils l'eussent perdu bientôt en autorité. Ils l'ont dit d'ailleurs dès leur premier mot : « L'ouvrage que « nous annonçons n'est pas une œuvre de parti : le caractère en « sera purement historique. Exposer les travaux et les écrits « des protestants qui ont honoré leur patrie..., tel est le but que « nous avons eu particulièrement en vue. » Ils auraient pu ajouter que l'esprit de controverse a été si loin de leur pensée qu'ils n'ont négligé aucune occasion de flétrir, soit les violences commises par les premiers réformés durant les guerres du seizième siècle, soit les actes d'intolérance accomplis dans le sein même du protestantisme.

« Le fond de l'ouvrage a tout le mérite que peuvent assurer l'érudition, l'exactitude et la saine critique. Il suffit d'ouvrir nos meilleurs recueils biographiques en regard de la *France protestante* pour juger de la supériorité de celle-ci, sur le terrain auquel elle est consacrée. Nos *biographies* ont été jusqu'à présent des œuvres collectives, et, par conséquent, toujours un peu discordantes, puisque chaque auteur y apporte sa manière, ses connaissances particulières et ses points de vue particuliers. Le livre de MM. Haag se déroule, au con-

traire, avec la mesure, l'égalité, la force que l'unité seule peut comporter, et les faits, au lieu de s'y heurter, s'appuient et se complètent mutuellement. C'est surtout par le nombre des articles tout à fait *neufs* et par le soin avec lequel sont traités ceux qui figuraient déjà dans les biographies ordinaires, que ce recueil est vraiment remarquable.

« Je prends pour exemple les articles d'une lettre quelconque, la lettre D. En comparant la *France protestante* avec la plus volumineuse de nos biographies universelles (celle des frères Michaud), je trouve que soixante-deux personnages inscrits à la lettre D figurent également dans les deux ouvrages, mais qu'en outre *trois cent quatre-vingt-cinq* articles relatifs à des protestants, qui tous ont quelque titre à la renommée, soit par des écrits, soit par des actions dont MM. Haag ont recueilli le souvenir, ne sont mentionnés que par ceux-ci. Quant à la manière dont toutes ces vies, et les anciennes et les nouvelles, sont composées, il n'y a point de comparaison à établir. Douze années d'études spéciales, des recherches dispendieuses, de longs voyages, de nombreuses relations nouées en vue de leur travail, assurent à MM. Haag cette autorité que donnent toujours de consciencieux efforts dirigés avec persévérance vers un but déterminé.

« MM. Eugène et Emile Haag, nés d'une famille protestante du comté de Montbéliard, connus déjà par diverses études historiques sur Luther, sur Calvin, sur Cranmer, archevêque de Cantorbéry, sur la Réformation en Angleterre, habitués depuis longues années dans les bibliothèques et les archives, non-seulement de la France, mais de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hollande, étaient bien préparés pour la tâche qu'ils ont entreprise. Les matériaux rassemblés par leurs mains débordent dans tout le cours du livre; souvent on trouve groupés sous le nom du personnage principal qui fait le sujet d'un article des indications biographiques sur une foule d'autres gens qui n'ont pu trouver place ailleurs. Tel article comprend ainsi vingt noms divers, et même parfois MM. Haag, faut-il les en blâmer? attirent dans leur galerie protestante des hommes tels qu'Amyot, Cujas, Duaren, et d'autres moins célèbres, qui peut-être bien pro-

testeraient contre cet honneur forcé. Pour chaque biographie, ce ne sont pas seulement les ouvrages imprimés qu'étudient et auxquels renvoient MM. Haag, mais les manuscrits, les mémoires, les correspondances de tout genre conservés dans les bibliothèques publiques de l'Europe, enfouis dans le fatras de nos archives ou perdus dans des papiers de famille. Malgré cette exubérance de noms et de renseignements, les auteurs de la *France protestante* sont toujours clairs, judicieux, abondants sans embarras, pleins de sagacité au milieu du dédale des généalogies et à la hauteur des questions spéciales et si diverses qui surgissent à chaque instant sous leurs pas. La place considérable qu'ils ont réservée à la partie bibliographique donne à leur travail une utilité qui ne s'effacera pas. Tout écrivain de quelque valeur obtient d'eux non-seulement une liste complète et raisonnée de ses ouvrages, mais souvent une analyse ou même des extraits, soit qu'il s'agisse d'œuvres importantes comme l'*Institution chrétienne* de Calvin, les *Mémoires* de d'Aubigné ou les *Juvenilia* de Théodore de Bèze, soit que les auteurs s'occupent seulement, par exemple, du *Mystère de la nativité* mis en vers par Barthélemy Aneau. Après les théologiens, les historiens et les poëtes, MM. Haag étudient avec le même zèle et la même conscience les hommes qui ont consacré leur vie à des travaux d'un ordre tout différent, des hébraïstes et des jurisconsultes, des mathématiciens comme Ismaël Boulliau, des artistes comme Androuet du Cerceau et Jean Cousin.

« L'ouvrage se termine par un recueil de pièces justificatives qui comprend les actes les plus importants de l'histoire du protestantisme : édits rendus contre les luthériens et les calvinistes, placards séditieux publiés contre les catholiques, traités et capitulations, procès-verbaux de tous les synodes de l'Eglise réformée de France, etc. Ce curieux recueil n'avait pas encore été fait.

« La *France protestante* n'est donc pas une biographie ordinaire. Le noble but, le dévouement qui ont présidé à sa composition, l'unité qui règne dans tout son ensemble, le fini des détails, la multitude des renseignements qu'on y trouve, et qui sont généralement d'une exactitude irréprochable, font de

cet ouvrage un monument littéraire de haute importance. On a souvent prouvé que les biographes sont faciles à se contenter de peu et enclins à se copier les uns les autres; mais on peut affirmer que, malgré l'incontestable mérite des différentes *Biographies universelles* que nous possédons en France, tous les articles qu'elles renferment sur des personnages protestants sont comme effacés par la manière dont MM. Haag ont approfondi les questions et par la riche moisson de documents qu'ils ont recueillie. Les historiens et les érudits leur doivent dès maintenant le tribut de leur reconnaissance.

« Quant à ceux qui liront ces volumes, non pour se fournir de science ou pour chercher des armes, mais pour lire seulement et se nourrir l'esprit, ils seront saisis certainement de pensées graves et salutaires. L'histoire de la France protestante est un long et douloureux martyrologe. Pour les familles demeurées fidèles aux principes de la Réforme et de la liberté religieuse, elles pourront y comparer avec la paix dont elles jouissent aujourd'hui les effroyables maux soufferts par leurs ancêtres; quant à ceux qui ne peuvent porter à ces récits le même intérêt filial, ils ne se rappelleront pas sans tristesse et sans une sorte de remords la parole que le Maître avait enseignée à tous les hommes : *Aimez-vous les uns les autres.* »

Nouvelle Revue de théologie (1861) :

« Ce livre est, en son genre, un chef-d'œuvre. Il a déjà, il aura de plus en plus cette réputation. C'est, comme l'a dit M. Michelet, *une œuvre immense qui a ressuscité un monde.* En effet, l'histoire des protestants de France était ensevelie sous une couche épaisse de mensonges officiels, de calomnies, de préjugés généralement adoptés; et une ignorance profonde des faits, des hommes et des idées empêchait même les esprits bienveillants de rendre justice à nos pères. Voltaire et son école n'avaient ni connu ni compris ce qu'ils ont quelquefois défendu contre des préventions trop évidemment iniques. Avec une patience et une persévérance imperturbables, une large et mûre érudition et une rare aptitude à traiter des matières très diverses, deux frères ont travaillé ensemble pendant quinze

ans à débrouiller ce chaos, à mettre les faits en pleine lumière. Rien n'a pu les détourner de leur œuvre laborieuse, ni les difficultés matérielles très considérables et sans cesse renaissantes, ni les révolutions qui changeaient autour d'eux la royauté en république, et de la république faisaient un empire, ni les sacrifices personnels auxquels leur travail les a condamnés, ni la cruelle indifférence du public, peu disposé à souscrire aux ouvrages de longue haleine et de prix élevé.

« On pourrait supposer que ces travailleurs enthousiastes auront pris leur sujet trop à gré et auront manqué de l'impartialité qui s'accorde difficilement avec tant de zèle. Il n'en est rien : ces fermes esprits, dans leur activité soutenue, n'ont rien perdu de leur sang-froid. Un sentiment de sévère justice et de haute critique les a constamment animés, et sauf peut-être une objection légère que nous élèverons contre quelques notices sur des poëtes d'ordre inférieur, on ne les voit nulle part s'engouer de leur sujet ni exagérer la valeur de leur héros. Aucun genre d'impartialité ne leur a fait défaut, et tel qui déplore les éloges donnés par eux à Rousseau s'est réjoui de voir Spener si dignement loué. Il est possible que d'autres, étroits partisans de Rousseau, aient trouvé trop favorable le jugement porté sur Spener. Mais on reconnaît là des historiens sérieux qui ont voulu et su être justes envers tout le monde et reconnaître partout, sous les formes les plus diverses, ce qui méritait ou l'éloge ou la censure.

« Ce qui paraît vraiment prodigieux dans ce livre, c'est l'énorme quantité de choses nouvelles qu'on y découvre. Nous avons entendu des juges très experts, des historiens d'entre les plus érudits, déclarer qu'ils y trouvaient des lumières nouvelles, et précisément sur ce qu'ils avaient cru savoir le mieux.

« Les archives de l'Etat, les registres de Charenton et des ambassades protestantes à Paris, une foule de collections particulières ou de documents de famille, des correspondances actives et nombreuses ont fourni à MM. Haag un nombre immense de faits, de dates, de généalogies encore inédits. Ceux qui trouvent qu'il y a trop de *livres faits avec des livres*, n'ont point à se plaindre de MM. Haag ; ils ont fait le leur surtout avec des documents manuscrits.

. . . .

« On a souvent écrit, et même jusqu'à nos jours, l'histoire de France sans bien connaître nos Eglises et leurs annales; on ne le pourra plus à l'avenir sans être inexcusable et sans se discréditer soi-même.

« C'est ainsi que MM. Haag ont rendu un service impérissable, non-seulement au protestantisme français, mais à l'histoire nationale et en général à la science du passé. »

« Une foule d'autres critiques, non moins autorisés que ceux à qui nous venons de laisser la parole, ont parlé de la FRANCE PROTESTANTE avec les mêmes éloges. Il suffit de citer les articles publiés dans *le Lien* (21 mars et 19 décembre 1846, 4 septembre 1847, etc.) par feu M. Charles Coquerel, de regrettable mémoire, qui s'était occupé toute sa vie de l'histoire du protestantisme; ceux de M. Prévost-Paradol dans le *Journal des Débats* (18 novembre 1859), de M. Taxile Delord dans le *Siècle* (30 janvier 1860), de M. Ch. Drion, président du tribunal de Schelestadt, dans la *Revue de l'instruction publique* de Hachette, 1er mars 1860 (1). Les muses elles-mêmes ont daigné s'en occuper. Un honorable pasteur qui s'est fait souvent connaître dans l'Eglise par l'élévation et la facilité de ses vers, M. Vidal, pasteur de Bergerac, a dédié à MM. Haag un petit poëme, digne de son talent, et qui commence ainsi :

Frères, honneur à vous! La France protestante
Admire vos efforts, votre labeur pieux,
Et des enfants émus la voix reconnaissante
Applaudit à l'œuvre savante
Qui fait revivre ainsi les noms de leurs aïeux,
Etc.......

« Les coreligionnaires de MM. Haag ont jugé que ces témoignages émanés des régions littéraires et qui n'avaient pas suffi à faire d'un ouvrage aussi sérieux une fructueuse opération de librairie, n'exprimaient pas assez leurs sympathies. Ils ont voulu, à l'exemple de ce qui se pratique en Angleterre en faveur des personnes qui ont bien mérité du public, offrir aux auteurs un *testimonial* public de gratitude. Cette offrande vient d'être remise entre leurs mains dans des circonstances que les journaux protestants

(1) On peut citer encore *les Archives du Christianisme*, 14 février et 26 décembre 1846; *l'Espérance*, 7 octobre 1847, 20 janvier 1848; *le Disciple de Jésus-Christ*, 21 mars et 19 décembre 1846, 15 janvier 1848; *le Protestant de l'Est*, mars et avril 1847; *la Revue suisse*, mars 1847; *la Réformation au XIXe siècle*, 29 avril 1847; l'*Allgemeine Zeitung* de Leipzig, 14 juillet 1846; le *Protestantisches Kirchen und Schulblatt*, mars 1847; le *Literarisches Centralblatt* de Leipzig, 22 décembre 1860 (article de M. de Polenz), etc., etc.

ont enregistrées. L'un d'eux, *l'Espérance* du 13 décembre 1861, rapporte brièvement le fait dans les termes que voici :

« Au printemps de l'année 1859, la Conférence pastorale de Paris ayant appris que le grand ouvrage *la France protestante*, publié par MM. Haag frères, n'avait pas trouvé en France et à l'étranger tout l'accueil qu'il méritait, nomma (1) une commission pour s'occuper de cet objet. La commission, composée de MM. les pasteurs Juillerat, GrandPierre, Ath. Coquerel fils et Mettetal, fut chargée : 1° de rechercher et de mettre en œuvre les moyens de faire mieux connaître un monument de cette valeur élevé à la gloire de nos Eglises ; 2° d'offrir à MM. Haag frères un hommage de la gratitude des protestants français pour le zèle, la haute capacité et le dévouement dont ils avaient fait preuve en entreprenant et en menant à bonne fin un si vaste travail.

« Après bien des retards, la commission vient enfin de terminer la mission qui lui avait été confiée. Quant au premier point, elle a répandu en France et à l'étranger des circulaires dont le résultat a été d'augmenter, dans une certaine mesure, le nombre des souscripteurs et des acquéreurs de la *France protestante.*

« En ce qui concerne la seconde partie de leur tâche, MM. les pasteurs GrandPierre et Ath. Coquerel fils, délégués par la commission et accompagnés de M. Henri Bordier, qui les a puissamment secondés dans leurs efforts, se sont transportés, le 3 décembre dernier, au domicile de MM. Haag, et leur ont remis à chacun un album richement relié, et à tous les deux une somme de 10,000 fr., comme témoignage de la reconnaissance des protestants français pour l'œuvre importante qu'ils ont accomplie. »

« L'album porte en lettres d'or sur la couverture ces mots :

A M. E. HAAG, TÉMOIGNAGE DE GRATITUDE OFFERT PAR LES PROTESTANTS DE FRANCE, 1861.

(1) *Sur la proposition de MM. Douen, pasteur à Quincy-Ségy (Seine-et-Marne), Puaux, pasteur à Mulhouse, et Ath. Coquerel fils.* (Voir ce *Bulletin*, t. VIII, p. 258, et t. IX, p. 6.)

« Sur la première page est écrite cette dédicace :

SOUSCRIPTION EN L'HONNEUR
DE
MESSIEURS EUGÈNE ET ÉMILE HAAG
AUTEURS DE
LA FRANCE PROTESTANTE
TÉMOIGNAGE DE GRATITUDE
OFFERT
PAR LES PROTESTANTS DE FRANCE
AUX DEUX SAVANTS FRÈRES
A QUI LES FAMILLES PROTESTANTES FRANÇAISES
DES XVI[e], XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES
SONT REDEVABLES
D'AVOIR CONSACRÉ LE SOUVENIR
DE LEUR PIÉTÉ, DE LEURS SOUFFRANCES ET DE LEURS TRAVAUX
PAR
UN GRAND MONUMENT HISTORIQUE

« Le reste du volume renferme les principales pièces relatives à l'organisation de la souscription avec les noms des souscripteurs.

« Ces circulaires pastorales, ces votes consistoriaux, ces simples listes qui les suivent, forment, par leur réunion, un document important de l'histoire passée et même actuelle du protestantisme français.

« Le présent *Compte rendu* est un extrait de cet album destiné à faire connaître aux personnes qui ont pris part à la manifestation en l'honneur de la FRANCE PROTESTANTE l'usage qui a été fait de leurs deniers. Pour compléter cette brochure et la rendre plus digne, soit d'être gardée comme souvenir et reliée à la suite des exemplaires de l'ouvrage, soit d'acquérir à celui-ci de nouveaux souscripteurs, on l'a fait suivre de la *Table alphabétique* des articles biographiques dont se compose la FRANCE PROTESTANTE, et de ceux qui entreront dans le *volume supplémentaire* que préparent les auteurs. »

Au verso de cette dédicace se trouve placée une note récapitulative ainsi conçue :

« Le chiffre de la souscription, arrêté à la somme de dix mille francs, a été rempli ainsi qu'il suit :

PARIS. Le Conseil presbytéral et cent vingt-cinq souscripteurs.	5,362 fr.
LYON. Le Consistoire et cinquante souscripteurs.	2,000
LE HAVRE. Le Consistoire et quatre-vingts souscripteurs . .	800
NÎMES. Le Consistoire et quatre-vingt-dix souscripteurs. . .	717
MULHOUSE. Le Consistoire et plusieurs souscripteurs.	353
NANTES. Le Consistoire et plusieurs souscripteurs.	150
BERGERAC, MONTPELLIER, VALENCE (Consistoires).	300
CROS, LAVOULTE, PIGNAN, STRASBOURG, VALLON, VAUVERT (Consistoires)	228
Soixante souscripteurs de divers départements et de l'étranger.	586(1)

(1) Depuis la remise de l'album à MM. Haag, quelques souscriptions en retard ont été reçues. Ainsi le Consistoire de Sauve a envoyé 100 francs, et celui de Mulhouse, 350 fr.

Viennent ensuite les circulaires, délibérations et listes de souscripteurs qu'on va lire, et qui sont suivies du catalogue complet des articles figurant dans les neuf volumes de la France protestante, et d'une liste provisoire de ceux en préparation pour le *Supplément*.

CIRCULAIRE

ADRESSÉE PAR LA CONFÉRENCE PASTORALE DE PARIS A TOUS LES PASTEURS DE FRANCE.

Paris, le 30 mai 1859.

Monsieur, cher et honoré frère,

C'est au nom de la Conférence pastorale, réunie à Paris les 4, 5 et 6 mai dernier, que nous prenons la liberté de nous adresser à vous.

Nos collègues ni nous nous n'avons pas la prétention de venir vous apprendre qu'un beau et riche monument, indispensable à l'histoire et à la littérature du protestantisme français, s'élève, depuis plusieurs années, à l'honneur de nos Eglises. Vous connaissez ce grand travail et vous avez déjà nommé la *France protestante*, entreprise par MM. Haag frères et non encore achevée. Cet immense ouvrage biographique, qui contient la vie de tous les protestants célèbres à un titre quelconque, embrasse tout le champ de l'archéologie protestante. Il n'est pas un nom tant soit peu connu, pas un fait de quelque valeur, pas une date douteuse ou contestée, pas une question de critique historique, que les savants auteurs n'aient ou exposés ou élucidés. Pour atteindre ce but, ils ont fouillé les bibliothèques, consulté de nombreux documents inédits, profité de beaucoup de papiers de famille. Il est impossible de se faire une idée des labeurs, de la patience, du zèle et du désintéressement dont ils ont fait preuve depuis nombre d'années, sans se lasser un seul instant.

Mais soit que l'étendue et le prix de l'ouvrage ne l'aient pas mis à la portée de beaucoup de fortunes, soit que l'on ait voulu attendre qu'il fût complet pour en faire l'acquisition, l'on peut dire que l'intérêt manifesté par le public protestant de notre

pays n'a répondu ni à la grandeur ni à la générosité de l'entreprise. Les choses en sont au point que, découragé par le peu d'accueil fait à la France protestante par nos coreligionnaires, l'éditeur, M. Joël Cherbuliez, a eu un moment l'idée de ne la point continuer, et de laisser interrompue une œuvre qui lui a déjà coûté des sacrifices considérables.

La Conférence pastorale a pensé, Monsieur et cher frère, qu'une fois informées de cet état de choses, nos Eglises ne souffriraient point que les tomes IX et X de la *France protestante*, les seuls qu'il reste à publier, ne parussent pas, faute de souscripteurs. Ce serait un malheur pour nos Eglises et pour le protestantisme français tout entier; et c'est pour conjurer ce malheur que la Conférence pastorale de Paris nous a chargés de faire appel à votre zèle, et par vous, Monsieur et cher frère, au zèle de votre Conseil presbytéral, de votre Consistoire et des membres de votre Eglise en général.

En conséquence, après y avoir mûrement réfléchi et avoir cherché à nous pénétrer de l'esprit et de la lettre du mandat qui nous a été confié, voici ce que nous avons cru pouvoir prendre la liberté de vous proposer et de vous demander :

1° D'engager votre Conseil presbytéral, s'il ne l'a déjà fait, à souscrire à un exemplaire complet de la *France protestante*, pour la bibliothèque de votre Eglise;

2° D'inviter votre Consistoire à en faire de même pour sa propre bibliothèque;

3° D'encourager les membres de votre troupeau, à qui leurs ressources le leur permettent, à se procurer l'instructive et édifiante publication de MM. Haag;

4° Enfin, d'ouvrir immédiatement parmi vos paroissiens une souscription, à l'effet d'offrir à MM. Haag un témoignage public de la reconnaissance des protestants français. Les sacrifices de toute espèce faits par eux, avec un désintéressement rare, sont incalculables. Il est juste que nous leur prouvions le prix que nous attachons à leurs travaux. Ce n'est point une gratification que nous venons solliciter en leur faveur, ils seraient les premiers à la repousser. C'est une dette d'honneur que nous avons à acquitter, et quoi que nous fassions en cette circonstance, nous ne payerons jamais ce qui ne saurait se payer, quinze années de

veilles, de fatigues et de dévouement pieux, mis au service de nos Eglises.

Nous osons vous en prier instamment, Monsieur et cher frère, veuillez, dans une circonstance de cette importance, déployer aussi promptement que possible toute l'activité dont vous êtes capable. Le moindre retard serait funeste.

Permettez-nous donc de compter sur votre concours empressé, et veuillez nous croire, Monsieur et cher frère,

Vos dévoués serviteurs et frères en Jésus-Christ,

JUILLERAT, *pasteur*,
Président du Consistoire.

J.-H. GRANDPIERRE,
Pasteur de l'Eglise réformée.

ATH. COQUEREL fils,
Pasteur suffragant de l'Eglise réformée.

METTETAL,
Pasteur de l'Eglise évangélique de la Confession d'Augsbourg.

Une circulaire, rédigée dans le même esprit que la précédente, a été adressée, le 15 juin 1859, par la Conférence pastorale à Paris dans toutes les Eglises protestantes françaises établies à l'étranger.

CIRCULAIRE

ADRESSÉE PAR LA CONFÉRENCE PASTORALE AUX FIDÈLES DE PARIS.

Paris, le 20 décembre 1860.

Les pasteurs soussignés ont été chargés, par une nombreuse conférence de pasteurs et de membres laïques des Consistoires, de recommander tout particulièrement aux fidèles la souscription ouverte en l'honneur de MM. Eugène et Emile Haag, auteurs de la *France protestante*.

Cet immense ouvrage biographique contient l'histoire de tous les personnages et de toutes les familles qui se sont distingués, à quelque titre que ce soit, parmi les protestants de France. Il a fallu aux deux auteurs quinze ans d'un travail infatigable, et un prodigieux savoir pour réunir et contrôler une énorme masse de documents, en très grande partie inédits et pleins du plus haut intérêt pour nos Eglises. MM. Haag, avec la plus rare abnégation, se sont dévoués tout entiers à leur œuvre et lui ont sacrifié volontairement, non-seulement leur temps, mais tout leur patrimoine.

Il est facile de comprendre que la vente d'un grand ouvrage, en 10 volumes in-8°, au prix de 72 fr., ne puisse que très lentement et très imparfaitement rétribuer de si grands sacrifices.

Quelque jugement qu'on porte sur telle ou telle opinion exprimée dans le cours de l'ouvrage, c'est un devoir pour nos Eglises et pour tous leurs membres d'honorer l'admirable dévouement de MM. Haag, et d'en alléger le fardeau pour leurs familles, en offrant aux savants auteurs de la *France protestante* un témoignage de gratitude et de respect.

Notre coreligionnaire, M. Henri Bordier, que ses propres travaux historiques ont mis à même d'apprécier tout le mérite du livre de MM. Haag, veut bien s'imposer la tâche laborieuse de recueillir les dons des protestants de Paris. Les pasteurs soussignés ont accepté, avec reconnaissance, le zélé concours de M. Bordier; ils appellent la bénédiction de Dieu sur ses généreux efforts, et engagent instamment les fidèles à souscrire entre ses mains.

JUILLERAT, *pasteur*,
Président du Consistoire.

J.-H. GRANDPIERRE,
Pasteur de l'Eglise réformée.

ATH. COQUEREL fils,
Pasteur suffragant de l'Eglise réformée.

METTETAL,
Pasteur de l'Eglise évangélique de la Confession d'Augsbourg.

LETTRE

DU CONSEIL PRESBYTÉRAL DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS A MESSIEURS HAAG.

Paris, 4 février 1861.

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil presbytéral de Paris, dans sa séance du 1er de ce mois, a résolu qu'une allocation d'une somme de cinq cents francs vous serait offerte comme témoignage de gratitude pour les travaux incessants que vous avez consacrés pendant plus de quinze années à la rédaction de la *France protestante.*

Ce vaste ouvrage, qui a nécessité de votre part tant de recherches laborieuses et de sacrifices, contient un grand nombre de faits précieux à recueillir pour la cause protestante; et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous l'avons vu, grâce à votre infatigable dévouement, parvenu à son couronnement et à son terme.

Agréez, Messieurs, avec mes félicitations, l'expression de ma considération fraternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

Le Président, JUILLERAT.

Le Secrétaire, CH. D'ALDEBERT.

SOUSCRIPTEURS DE PARIS

Le Conseil presbytéral.
La Société de l'Histoire du Protestantisme français.
M. CHARLES READ, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.
M. HENRI LUTTEROTH.
M. FRANÇOIS DELESSERT.
M. le comte ROBERT DE POURTALÈS.
M. LOUIS DUFOUR.
M. THÉODORE VERNES.
Mme BOREL DE MEURON.

M. Georges Brölemann.
M. le baron Portal.
M. le baron Mallet.
M. Henri Hottinguer.
M. et Mme Barbezat.
M. William Martin.
M. H.-W. Waddington.
M. Francis Waddington.
M. Léonard Bordier.
MM. et Mmes Soulié.
M. Benjamin Delessert.
Mme Schickler.
M. Léon Torras.
M. Ernest André.
M. Maurice Cottier.
M. Labouchère.
Mme la baronne Oberkampf.
M. le comte Edm. de Pourtalès.
M. et Mme Edouard Borel-Fol.
M. Alfred Fauquet.
M. Auguste Odier.
Mme la baronne de Stael.
M. le baron Léon de Bussière.
Mme veuve Paradis.
Mme de Lestapis.
M. Parrot.
M. Henri Hentsch.
M. le baron de Neuflize.
M. Alfred André.
M. Edouard André.
M. le baron Frédéric Bartholdi.
M. Auguste Dassier.
M. Waldemar Monod.
Mme Edmond Odier.
Mlle Vincens Saint-Laurent.
M. Guizot.
M. le pasteur Ath. Coquerel père.
M. Laffon de Ladébat.
M. le général Dautheville.
M. Mettetal.
M. le comte Pelet de la Lozère.
M. le général de Chabaud-Latour.
M. le pasteur Martin-Paschoud.
M. le pasteur GrandPierre.
M. le pasteur Vernes.
M. le pasteur Montandon.
M. le pasteur Rollin.
M. le pasteur Vallette.
M. le pasteur Ath. Coquerel fils.
M. Widmer.
M. Eric Joly de Bammeville.
M. le pasteur Henry Paumier.
M. Clamageran.
M. Philippe Larnac.
M. Charles Achard.
M. Félix Vernes.
M. le pasteur Frossard.
M. le pasteur Etienne Coquerel.
M. Gruel, ministre du saint Evangile.
M. Jacques Letourneur.
M. le pasteur Guill. Monod.
M. le pasteur Rognon.
M. le pasteur Berger.
M. le pasteur Mettetal.
M. le pasteur Renous.
M. le pasteur Cazalis.
M. le pasteur Fisch.
M. L. Boissonnas.
M. Ernest Alby.
Mme Boyenval.
Mme veuve Mathieu.
M. Adolphe Vernes.
M. Emile de Bonnechose.
M. Charles Sautter.
M. Auguste Soye.
M. Alexandre Martin.
M. le pasteur Rouville.
M. le pasteur de Pressensé.
M. le pasteur Boissonnas.
M. le pasteur Goguel.
M. le pasteur C. Rosselet.
M. le pasteur Castel.
Mme Dollfus.
M. Coppinger.
M. le docteur Morin.
M. le docteur Boutin de Beauregard.

M. le pasteur TERRISSE.
M. NELATON.
M. L. FEER.
M. le pasteur SIMON.
M. LOUIS PUGET.
M. ROSSEEUW SAINT-HILAIRE.
M. CHARLES WEISS.
M. EDMOND SCHÉRER.
M. HENRI BORDIER.
Et plusieurs anonymes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LYON.

Lyon, 28 juin 1861.

M. le président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Raoul de Cazenove, au sujet de la souscription destinée à faire un don à MM. Haag frères, auteurs de la *France protestante.* Il annonce qu'il a déjà réuni environ 1,250 fr., et il demande au Consistoire de vouloir bien ajouter 250 fr. à cette somme, afin de compléter celle de 1,500 fr. comme souscription de l'Eglise de Lyon.

Après une courte discussion, le Consistoire vote à l'unanimité, comme complément de cette souscription, la somme de 250 fr. à prendre sur ses propres deniers, afin de s'associer directement au témoignage de satisfaction et de reconnaissance que les protestants de France doivent à MM. Haag frères pour leur remarquable travail.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire du Consistoire,

F. FERRAND.

SOUSCRIPTEURS DE LYON

Le Consistoire.
M. le pasteur BUISSON.
M. le pasteur ÆSCHIMANN.
M. le pasteur ILLAIRE.
M. le pasteur PUYROCHE.
M. le pasteur DE BOECK.
M. EM. TEISSIER.
M. AUG. BONTOUX.

M. Adrien Morin.
M. Ed. Fitler.
M. Rod. Dobler.
M. Jacques Bernard.
M. D. Beau.
M. Raoul de Cazenove.
M. Jules Cambefort.
M. Emile Vautier.
M. Emile Oberkampf.
M. Ed. Duseigneur.
M. Paul Duseigneur.
M. Samuel Debar.
MM. Gros, Odier Roman.
M. Gustave Gros.
MM. Milsom et Poy.
MM. Sevène, Barral et Cie.
M. Stengelin.
M. Maurice Chabrières.
M. Albert Morlot.
M. F. Ferrand fils.
M. Meynard-Debar.
M. Forrer-Debar.
Mme de Riaz-Audra.
M. Auguste de Riaz.
M. Louis Ferber.
M. Ernest Ferber.
M. Henry Dobler.
M. Arlès-Dufour.
M. Victor de Cazenove.
Mme Morin-Pons.
M. Henry Morin-Pons.
M. Arthur Brölemann.
M. Schlenker.
M. Le Royer.
M. Henry Rolland.
Divers anonymes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DU HAVRE (13 JUIN 1859).

En présence de MM. Amphoux, pasteur, président; Fontanès, pasteur; MM. Kestner, Barlow, Langer, Labouchère, Delaroche, faisant fonctions de secrétaire; Ed. Monod et Duntzfeld.

....M. le président donne lecture de la circulaire du 30 mai, adressée au Consistoire par MM. les pasteurs Juillerat, Grand-Pierre, Mettetal et Ath. Coquerel fils, dans le but de provoquer des souscriptions au grand ouvrage biographique de MM. Haag frères, intitulé *la France protestante*, menacé de rester inachevé faute de fonds.

Le Consistoire, vu l'intérêt que mérite cette publication, décide qu'il fera circuler et recommandera, parmi les membres de l'Eglise du Havre, une liste de souscription destinée, comme la circulaire précitée le propose, à grossir l'offrande devant être

faite à MM. Haag frères comme témoignage de reconnaissance des protestants français.

ERNEST FONTANÈS, Pasteur, président. DELAROCHE, Secrétaire.

Le Havre, le 9 juillet 1861.

Vote analogue du Consistoire de Valence (8 décembre 1859), composé de MM. MEYNADIER, pasteur, président; JULLIEN, FAURE, ROMAN, BÉRARD, BOREL, pasteurs, et MM. SUREL, CAMBIER, DUPONT, JANOYER, VÉRON, GOUJON, LONGUEVILLE, COSTE, COURTHIAL, MONTOISON, FAURE, SÉRUSCLAT, BÉRANGER, CHIROL, anciens.

SOUSCRIPTEURS DE NIMES

Le Consistoire.
M. le pasteur TACHARD, président.
M. le pasteur FONTANÈS.
M. le pasteur BORREL.
M. le pasteur FERMAUD.
M. le pasteur VIGUIÉ.
M. le pasteur DARDIER.
M. le pasteur J. MONOD.
M. le pasteur GROTZ.
M. le pasteur CAZAUX.
M. le pasteur TARROU.
M. le pasteur LAVONDÈS.
M. DE CLAUSONNE.
M. DE ROUVILLE.
M. MAROGER-VINCENT.
M. SILHOL.
M. A. COLOMB.
M. le baron DE DAUNANT.
M. MÉJAN-BENOÎT.
M. EM. PICHERAL.
MM. CLER frères.
M. ROLLAND.
Mme LAGORCE.
M. MOLINES-DUCROS.
M. P. PALLIER.
M. JULES BERGERON.
M. NÈGRE-BERGERON.
M. A. NÈGRE-BERGERON.
Mlle JENNY BERGERON.
M. CHAMBAUD-PAGÈS.
M. AUG. ROUSSY.
M. GERMAIN fils.
M. BENOÎT-GERMAIN.
M. GASTON BLACHIER.
M. AD. MAURY.
M. P. MOURIER.
M. E. MOURIER.
M. E. IM. THURN.
M. P. BRUGUIÈRE.
M. E. GIRARD.
M. ALP. JALAGUIER.
M. AD. GUIBAL.
M. E. DE CLAUSONNE.
M. MARGAROT-PAUC.
Mme CAZEING.
Mme ABRIC-CHABANEL.

M. Ollivier.
Mme Ollivier-Veaute.
M. Olives Meynadier.
M. Merle-Gourdoux.
M. Cas. Boissier.
Anonyme.
M. de La Farelle.
Mlle Soubeiran.
M. Jules Salles.
M. Ch. Meynier.
M. Ch. Vassas.
Mme Cambon-Teulon.
Anonyme.
M. Roget.
M. Galley.
M. Pallier.
M. L. Laget.
M. Jules Peyron.
M. Brunet-Peyron.
M. Jules Galoffre.
MM. Gabian-Tourret.
M. Kiyewski.
MM. Etienne frères et Poujol.
Mme veuve Cambon-Roussy.
M. Emile Roussy.
M. Pascal, avoué.
M. Bordarier.
M. Flaissier-Baron.
Mme Coumert-Accabat.
M. Sambucy.
M. L. Noguier.
Mme Nelson Molines.
Mme Emilien Molines.
Mme veuve d'Espinassous.
Mme Alf. Troupel.
Mme Delphine Puech.
M. Devillas-Amalry.
M. Numa Amalry.
M. Victor Gauche.
M. Meynard.
Mme Boyer-Paris.
M. Em. Bruneton.
M. Théod. Bérard.
M. Léon Devillas.
Mme Prade-Foulc.
M. Fromental.
MM. Gibert et Lingerat.

SOUSCRIPTEURS DE DIVERS DÉPARTEMENTS

M. le pasteur Puaux, à Mulhouse.
M. le pasteur Eschenauer, à Lille.
M. le pasteur Guiral, à Sedan.
M. le pasteur Vaurigaud, à Nantes.
M. le pasteur Hocquart, à Dieu-le-Fit (Drôme).
M. Racine-Braud, à Fontainebleau.
M. le pasteur Vivien, à Arras.
M. le pasteur Augustin Bost, à Sedan.
M. le pasteur Goulden, à Blois.
M. le pasteur Souché, à Lusignan (Vienne).
M. le pasteur Gauthey, à Courbevoie.
M. le pasteur Monnier, à Saint-Quentin.
M. le pasteur Philip, à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).
M. le pasteur J.-P. Laforgue, à Nanteuil-lez-Meaux.

M. le pasteur John Bost, à Laforce (Dordogne).
M. Markheim.
M. Faucher, à Marseille.
M. le pasteur Passa, à Versailles.
M. Bleck.
M. le pasteur Schaller, à Colmar.
M. Gaudard, à Courbevoie.
M. R. Dupraz de Montpout.
M. le pasteur Bauer.
M. Granier.
M. Gruner.
M. le pasteur Séry, à Salies de Béarn (Basses-Pyrénées).
M. le pasteur Boissard.
M. Bonifas.
M. le pasteur Dez, à Paris.
M. le pasteur Verrue, à Saint-Sauvant (Vienne).
M. Charles Didier.
Mme Dollfus, à Lapoutroie (Haut-Rhin).
M. Rudolf, à Honfleur.
M. le pasteur Nogaret, à Bayonne.
M. Pécaut, ministre du saint Evangile, à Salies de Béarn.
M. le pasteur Michel, à Montpellier.
M. le pasteur Floris, à La Coste (Vaucluse).
M. le pasteur Vidal, à Bergerac.
M. Ehrlen, ancien, à Colmar.
M. le professeur Jalabert, à Grenoble.
M. le professeur Himly, à Strasbourg.
M. le professeur Frey, à Strasbourg.
M. le pasteur Douen père.
M. le pasteur Combet, à Saint-Michel de Dèze (Lozère).
M. le pasteur Descazals, à Chavagné (Deux-Sèvres).
MM. Ducros frères, à Nîmes.
M. Bellamy, notaire, et Mme Bellamy, à Brest.
M. Boisgeol.
M. le pasteur H. Schœn, à Walincourt (Nord).
M. le pasteur Goulin, à La Motte d'Aigues (Vaucluse).
M. le pasteur Baillif, à Melle (Deux-Sèvres).
M. le pasteur Lods, à Héricourt (Haute-Saône).
M. le pasteur Petit, à Lemé (Aisne).
M. Luzac, ministre du roi de Hollande, à Leyde.
Divers anonymes.



LISTE DES ARTICLES

DE

LA FRANCE PROTESTANTE



Du Faur (Charles), conseiller au parlement de Toulouse.
— (Charles), gouverneur de Lunel.
— (Jean), gouverneur de Gergeau, et ses descendants.
Du Ferrier (Arnaud), chancelier de Navarre.
— (Barthélemy), martyr.
— (Arnaud), gouverneur de Brugairolles.
Du Fos (David), avocat de La Rochelle.
Du Fou (François), baron du Vigean, chef protestant.
Du Four (Philippe-Sylvestre), droguiste et antiquaire.
Du Fresne (Samuel), ministre de Normandie.
Du Gua (Pierre), fondateur de Port-Royal en Amérique.
Du Han (Philippe), conseiller d'Etat et privé.
— (Charles-Egide), précepteur de Frédéric le Grand.
Du Jon (Jean), conseiller du prince palatin, et ses descendants.
— (Denis), lieutenant de la maréchaussée à Bourges.
— (François), ministre et professeur de théologie à Leyde.
— (Jean-Casimir), officier hollandais.
— (François), professeur de droit à Groningue.
— (François), philologue célèbre.
Du Laurans (Alexandre), lieutenant-colonel au service de Pologne, et ses descendants.
Du Laurens (Louis), ministre apostat.
Du Lignon (Pierre), ministre à Wiewert.
Du Lion, (famille).
Du Liscoët (Yves), chef protestant en Bretagne.
Dulon (Louis), musicien habile.
Du Lys (Charles), député aux Etats d'Anjou.
Dumas (Charles-Guillaume-Frédéric), traducteur.
— (Jean-Louis-Alexandre), pasteur à Dresde.
— (Jean), pasteur à Leipzig.
Du Mas (Louis), inventeur du bureau typographique.
— (N.), prédic. dans le Languedoc.
— de Castellane (Nicolas), chef des protestants en Provence.
Du Matz (Christophe), chef huguenot.
— (Jean), gouverneur de Vitré.
— (Esaïe), député général des Eglises.
— (Marthe), gouvernante des princesses de Prusse.
— (Samuel), grand-maître de la maison de la margrave de Baireuth.
Du Matz (Charles-Louis), général au service de l'Empereur, etc.
Du Mex (Léonard), martyr.
Du Mont (famille).
— (Etienne), publiciste.
— (Gabriel), pasteur et professeur à Rotterdam.
— (Jean), historiogr. de l'Empereur.
— -Pigalle, officier au service de la Hollande.
Du Moulin (Charles), célèbre jurisconsulte.
— (Joachim), ministre à Orléans.
— (Pierre), pasteur de Paris, puis professeur de théologie à Sedan.
— (Daniel), gouverneur du château de Josselin.
— (Cyrus), ministre de Châteaudun.
— (Marie), directrice du pensionnat des réfugiées en Hollande.
— (Pierre), prébendaire de Cantorbéry.
— (Louis), professeur d'histoire à Oxford.
— (Antoine), valet de chambre de Marguerite de Valois.
— (Claude), ministre de Fontenay-le-Comte et martyr.
— (Guillaume), pasteur à la Neuveville.
— (Wolfgang), pasteur à Leyde.
Du Moustier (Pierre), général de l'Empire.
Duncan (Marc), professeur de philosophie à Saumur.
— (Marc), dit Cérisantes.
— (Guillaume), prof. de philosophie à Montauban.
— (Pierre), médecin.
— (Daniel), médecin réfugié en Angleterre
— (Daniel), pasteur de Bideford.
Du Périer (famille).
— (Pierre), ministre de Montauban.
Du Peyroux (Pierre), réfugié à Surinam, et ses descendants.
Du Pinet (Antoine), philologue et controversiste.
Du Piotay (David), ministre de Gap.
Du Plain (Antoine), poëte.
Du Plan (Colin), martyr.
— (Benjamin), député général des Eglises du Languedoc.
Duplantier (Jean-Pierre), industriel.
Du Plaute, prêtre converti et martyr.
Du Pleix (Antoine), gouverneur de Sommières.
Du Plessis (Jacques), chapelain de l'hôpital des réfugiés à Londres.
— (Jean), capitaine huguenot, et ses descendants.
Du Poix (Raimond), marchand de Carcassonne.

Du Temps (Jean), jurisconsulte.
— (Jean), avocat.
— (Adam), ingénieur militaire.
— (N.), ministre d'Angers.
— (Louis), historiographe du roi d'Angleterre.
— (Michel-François), orfévre.
— (Joseph-Michel), inspecteur des ponts et chaussées.
Du Terrail (François), capitaine huguenot.
Du Tertre (famille).
— (Centurion), gouverneur de Jargeau.
— (Amboise), colonel au service de Hollande.
Du Tillet (Louis), ami de Calvin.
Du Touchet, lieutenant de Montgommery.
Du Tronchay (Félix), ministre de Beaufort-en-Vallée.
— (Louis), martyr.
Du Trossel (Etienne), général au service de Prusse.
— (Charles-Etienne), traducteur de Follard.
Duval (Jacques), pasteur à Milhau.
— (N.), capucin converti.
— (Nicolas), conseiller au parlement de Paris.
— (Pierre), évêque de Séez, partisan de la Réforme.
— (Robert), directeur de l'académie de peinture de la Haye.
Duvernoy (famille).
— (André), membre du conseil de régence de Montbéliard.
— (Charles), pasteur à Mandeure.
— (Jules-Frédéric), recteur du gymnase de Montbéliard.
— (Joseph-Jérémie), pharmacien.
— (Jean-Georges), anatomiste.
— (Georges-David), médecin du duc de Wurtemberg.
— (Léopold-Eberhard), jurisconsulte.
— (Jean-Jacques), inspecteur ecclésiastique.
— (Jacques-Christophe), pasteur à Barby.
— (Georges-Louis), inspecteur ecclésiastique.
— (Charles), juriscons. et historien
— (Georges-Louis), professeur au Muséum d'histoire naturelle.
Du Vidal (François), ministre de Tours, puis de Groningue.
Du Vigier (Foucaud), ministre à Saint-Jean d'Angely.
— (Japhet), ministre de Saint-Jean d'Angely.
— (Jacques), conseiller à la Chambre mi-partie de Guyenne.
Du Vigier (Jacques), apostat.
Du Vignaud, ministre de Châtellerault.
Du Villard (Emmanuel-Etienne), memb. du corps législatif de Genève.
Du Virailh (Caius), gouverneur de Sisteron.
— (Scipion), chroniqueur.

Eck (Georges), traducteur.
Eckard-Zum-Treubel, propagateur de la Réforme.
Ehrlen (Jean-Frédéric), professeur de droit.
Ehrmann (Frédéric-Louis), professeur de physique.
— (Jean-Chrétien), professeur de médecine.
— (Jean-Frédéric), professeur de clinique.
— (Jean-Chrétien), correspondant de l'Institut.
— (Théophile-Frédéric), instituteur.
Eisen (Nicolas), théologien.
Eisenmann (Georges-Henri), docteur en médecine.
Eisenschmid (Jean-Gaspard), mathématicien.
Elinck (Charles), martyr.
Encontre (Daniel), doyen de la faculté de théologie de Montauban.
— (Pierre), pasteur du Désert.
Englisch (Jean), poëte.
— (Esther), calligraphe.
Enoch (Louis), ministre de Renée de France.
— (Pierre), poëte.
Epicine (André), controversiste.
Epinac (Pierre d'), archevêque de Lyon.
Erb (Matthieu), surint. ecclésiastique.
Erman (Jean-Pierre), pasteur et professeur à Berlin.
— (Jean-Georges), pasteur à Postdam.
— (Paul), membre de l'Académie des sciences de Berlin.
Erondelle (Pierre), réfugié en Angleterre.
Errard (Jean), ingénieur militaire.
Eschallard (Charles d'), gouverneur de Taillebourg, et ses descendants.
— (Jacques), commandant de Maillezais.
— (Balthasar), et ses descendants.
Escodéca (Jean d'), seigneur de Boisse, et ses descendants.
— (Pierre d'), gouverneur de Sainte-Foy.
— (Armand), commandant de Monheurt.
Escolliers (Claude d'), commandant du château d'Alençon.
Escoperies (Pontus d'), feld-maréchal de Suède.

La Chiese (Philippe de), ingénieur, réfugié en Prusse.
La Combe (Siméon), carme converti.
— de Vrigny, littérateur.
La Condamine (famille de).
La Coste (Bertrand de), colonel d'artillerie et mathématicien.
La Coulture (Gilles de), apostat.
La Court de Chiré, aumônier des troupes huguenotes.
La Couyère (Robert de), chirurgien à Lisieux.
La Cressonnière (famille de).
La Croix (Jean de), recteur du collége de Delft.
— (Marc), médecin.
La Douespe (Paul de), pasteur à Londres.
La Farelle (famille de).
La Favède (Jean de), médecin.
La Favergne (Gaspard de), ministre à Genève.
— (Etienne de), apostat.
La Faye (Abraham de), maître de langue française à Iéna.
— (Antoine de), ministre et professeur à Genève.
— (Antoine de), ministre à Paris.
— (Jacques), ministre à Utrecht.
— (Jean de), pasteur à Aubenas.
— (Jean de), pasteur à Loriol.
— (Michel de), écrivain.
— (Théodore de), recteur de Mildred.
La Feuille (Daniel), graveur.
Laffemas (Barthélemy de), contrôleur général du commerce.
— (Isaac), lieutenant civil.
Laffon de Ladébat (André-Daniel), membre du conseil des Anciens, et ses descendants.
Lafin (Jean), sieur de Beauvoir-la-Nocle, diplomate habile.
— (Philippe), capitaine.
— (Jacques), agent provocateur.
— (Prégent), président de l'assemblée politique de Loudun, en 1619.
La Fite (famille de).
— (Pierre de), ministre de Puch.
— (Jean-Daniel), pasteur à La Haye.
— (Madame de), écrivain fécond.
Lafond (Daniel), peintre et graveur.
La Fontaine (Auguste-Henri-Jules), romancier.
La Forest (Louis de), ministre à Mauzé.
— (N.), ministre à Niort.
— (Charles de), gouverneur de Parthenay.
La Forge (Louis de), théologien.
La Framerie, bourgeois de Paris.
La Gacherie (N.), pasteur à Emmerich.
La Garde (Philippe de), professeur de droit à Strasbourg.
La Gasse (Jacques), prévôt général du Languedoc, et ses descendants.
Laglée, martyre à Tours.
La Grange (Claude de), historien.
— (Michel de), martyr.
— (Pérégrin de), ministre à Valenciennes, martyr.
La Grave, pasteur à Schweedt.
La Gresille (N. de), sieur de La Tremblaye, capitaine breton converti.
La Guymerié, capitaine huguenot.
La Haize (Jean de), avocat à La Rochelle.
La Haye (H. de), théologien.
— (Robert de), conseiller au parlement de Paris.
— (Anne de), victime des persécutions.
Laiguerot (François), ministre apostat.
Lainé (Isaac), lieutenant-colonel, apostat.
Laizement (Daniel-Henri de), ministre à La Rochelle.
Lalamant (Jean), médecin.
La Lande (famille de).
— -Saint-Etienne.
— -Vieillevigne.
Laloe (Simon), martyr.
Laloue (N.), maréchal de camp.
Lalouette (François de), président du conseil souverain de Sedan.
— (Charles de), conseiller au parlement de Metz.
— (Frédéric de), directeur de la chancellerie française à Cassel.
La Louherie (famille de).
La Marck (Henri-Robert de), prince souverain de Sedan, et ses descendants.
La Mare (Henri-Philippe de), pasteur à Genève.
Lambert (François), réformateur de La Hesse.
— (Jean de), capitaine huguenot, et ses descendants.
— (Jean-Henri), philosophe, géomètre et physicien.
La Montagne (Jean de), ministre de l'Evangile.
La Motte, ministre apostat.
— (François de), prédicateur.
— (Charles de), prosélyte.
— (François de), apostat.
— (Jean de), trésorier de l'extraordinaire des guerres, et ses descendants.
— (Louis-Alexandre), professeur de droit naturel à Stuttgard.
— (N.), capitaine huguenot.
— -Tibergeau, capitaine huguenot.
La Mottraye (Aubry de), voyageur.
Lamoureux (Pierre), médecin.
Lamouroux (Jacques), enfant enlevé à ses parents.

La Taille-Harnoville.
Latané (Henri), ministre à Tonneins.
— (Pierre), professeur de médecine à Franeker.
Latger, famille protestante de Castres.
La Touche, grammairien.
La Tour, martyr.
— (N. de), sieur de Regniès, chef protestant dans le Quercy, et ses descendants
La Tour d'Auvergne (Henri de), duc de Bouillon, maréchal de France.
— (Fréd.-Maurice), lieutenant général.
— (Henri de), vicomte de Turenne, maréchal général.
— (Philippe), contre-amiral anglais.
La Tour-du-Pin-Gouvernet, famille illustre du Dauphiné.
— (René de), lieutenant de Lesdiguières.
— -La Charce.
— -Montauban.
— -Chambaud.
La Tousche (Daniel de), sieur de La Ravardière, fondateur de Saint-Louis au Brésil.
— (Pierre de), sieur de Malaguet, capitaine breton.
La Tranche, ou Trench, famille protestante établie en Angleterre.
La Treille (François de), commissaire de l'artillerie protestante.
La Trémoille (Claude de), duc de Thouars, pair de France, chef hug. et présid. de l'assemblée politique de Châtellerault.
— (Henri de), prince de Talmont, apostat.
— (Henri-Charles de), gouverneur de Bois-le-Duc, apostat.
Lauberan (François de), sieur de Montigny, ministre à Charenton.
— (Maurice de), ministre à Senlis, et ses descendants.
Laudonnière (René de), gouverneur du fort Caroline, dans la Floride.
Laumonier, famille protestante du Cambrésis.
— (Jacques), lieutenant général au service de Prusse.
Launai (Ambroise), sieur de Picheron, ministre de l'Eglise réformée, et ses descendants.
Launay (Pierre), savant annotateur de la Bible, et sa famille,
Launoy (Matthieu de), apostat, membre du conseil des Seize pendant la Ligue.
Laurens (Henri), président du congrès américain.
— (Jean), aide de camp de Washington.
Laurent (Gaspard), recteur de l'académie de Genève.
Laurière (Blaise de), baron de Moncaut, gouverneur de Layrac, et ses descendants.
Laurillard (Georges-Jacques), pasteur à Clèves.
Lauth (Thomas), professeur de médecine à Strasbourg.
Lautrec (Antoine de), sieur de Saint-Germier, conseiller au parlement de Toulouse.
— (Jacques de), sénéchal de Castres.
— (marquis de), sénéchal de Castres.
La Vaisserie (Antoine de), sieur de Meausse, gouverneur d'Annonay.
Laval (Etienne-Abel), ministre à Londres.
La Vallade, famille protestante du Poitou.
— (Pierre de), ministre à Bergerac.
La Vallée, ministre à Fontenay.
La Vau (Pierre de), martyr.
La Vergne (François de), et ses descendants.
La Vespière, famille protestante de la Picardie.
La Vigne (Guill. de), capitaine huguenot.
Layard, famille réfugiée en Angleterre.
— (Daniel-Pierre), docteur en médecine
— (Charles-Pierre), chapelain du roi d'Angleterre.
— (Antoine-Louis), général anglais.
— (Jean-Thomas), lieutenant général.
— (Austen-Henri), explorateur des ruines de Ninive.
Le Bachelié, famille de Metz.
— (Pierre), ministre dans le Dauphiné, et ses descendants.
— (Jacques), avocat au parlement de Metz, et ses descendants.
— (Philippe), aman de la ville de Metz, et ses descendants réfugiés en Allemagne.
— (Jean), ministre à Sainte-Marie-aux-Mines.
Le Baillif (Roc), sieur de La Rivière, premier médecin de Henri IV.
Le Balleur (Ambroise), ministre à Orléans.
Le Barbey (Marc), médecin de Bayeux.
Le Berthon (Jacob), prisonnier à la Bastille.
Le Bey de Batilly (Denis), jurisconsulte et poëte.
— (Antoine), maréchal de camp.
Le Blanc (Etienne), professeur d'hébreu à Die.
— (Jean), professeur d'hébreu à Die.

Le Guat (François), voyageur.
Le Guay (André-Pierre, dit de Prémontval), membre de l'Académie des sciences de Berlin.
— (François), sieur de Boisnormand, ministre dans le Béarn.
Léguillon (Simon), confesseur.
Le Hayer (Pierre), lieutenant au bailliage d'Alençon, et ses descendants.
— (Pierre), conseiller d'Etat, poëte.
Le Hucher (Adrien), ministre à Amiens.
Leipold (Jean-Daniel), greffier du cabinet du roi de Wurtemberg.
Le Jeune (Charles), confesseur, exporté en Amérique.
— (Claudin), musicien et compositeur.
Le Maçon, fondateur de l'Eglise de Moncuq.
— (Jean), fondateur de l'Eglise de Paris, martyr.
— (Robert), ministre à Orléans, puis à Londres.
— (Louis), trésorier de la gendarmerie écossaise.
— (Jacques), contrôleur général des gabelles, et ses descendants.
— (Jean), réfugié en Angleterre.
Le Maire (Jean), gentilhomme francomtois, et ses descendants réfugiés à Genève.
— (Alexandre), victime des persécutions.
Le Maistre, famille protestante de la Bretagne.
— (Denis), secrétaire du duc d'Alençon, et ses descendants.
— (Isaac), maître des comptes, converti au protestantisme.
— (Jean-Henri), pasteur à Schwabach.
— (Raoul), médecin de Henri IV, apostat.
Le Maréchal (Gédéon), victime des persécutions.
Le Masson (Louis), curé catholique converti.
Le Mercier (Timothée), poëte.
Lemery (Nicolas), chimiste célèbre, apostat.
— (Louis), victime des persécutions.
Le Moine (Abraham), ministre de l'hôpital français à Londres.
— (Etienne), pasteur à Rouen et professeur de théologie à Leyde.
— (Jacques), dessinateur.
— (N.), ministre à Saint-Sylvain.
Le Nautonnier (Guillaume), ministre à Montredon, mathématicien et astronome.
— (Philippe), ministre à Montredon.
— (Jean), ministre à Angers.
Le Nautonnier (Adrien), réfugié en Angleterre, et ses descendants.
— (Guillaume), galérien pour cause de religion.
Lenfant (Paul), ministre à Châtillon-sur-Loing, puis à Cassel.
— (Jacques), pasteur de l'Eglise française à Berlin, et historien célèbre.
Le Noir (Guy), ministre à La Roche-Bernard.
— (Philippe), ministre à Blain, poëte et historien.
— (André), ministre à Blain.
— (Martin), hôtelier à Tours.
Léopard (Charles), ministre à Arvert.
Le Page (Antoine), ministre à Dieppe, puis à Rotterdam.
Le Paulmier de Grantemesnil (Julien), médecin renommé.
— (Jacques), un des fondateurs de l'académie de Caen.
— (Jacques), brigadier des armées du roi, apostat.
Le Peintre (Claude), martyr.
Le Petit (Jean-François), chroniqueur.
— (Jean-Georges-Guillaume), pasteur à Friedeburg.
— (Traugott-Wilhelm), avocat à Eisleben.
Le Pouilloux (Samuel), espion du roi d'Angleterre.
Le Prestre (Denis), vannier d'Esternay,
Le Quesne (Jean), poëte.
Le Révérend, famille protestante de la Normandie.
— (Thomas), avocat et traducteur.
— (Jean), lieutenant général.
— (Jean-Jacques), réfugié en Hollande.
Le Riche (Marguerite), martyre.
Lerm (Gabriel), poëte.
Lermite-du-Buisson (Pierre), maître de langue française.
Leroux (Philibert-Joseph), réfugié à Amsterdam.
Leroy (Etienne), martyr.
— (Pierre), fabricant de savon à Wesel.
— (Henri), graveur.
Lerpinière (Daniel), graveur.
Lerse (N.), historien.
Léry (Jean de), historien célèbre.
Le Sage (David), poëte languedocien.
— (Georges-Louis), philosophe et physicien.
— (Georges-Louis), physicien.
L'Escale (Joseph-Juste de), ou Scaliger, le plus sav. critique du XVI[e] s.
Lescherpière (Samuel de), past. à Rouen.
Lescluse (Charles de), savant botaniste.
Lescours (Jean de), sieur de Savignac, capitaine hug., et ses descend.

Rousseau (Pierre de), prêtre converti au protestantisme et martyr.
— (Samuel), orientaliste.
Roussel (Alexandre), pasteur du Désert et martyr.
— (Gérard), un des premiers propagat. de la Réforme en France.
Rousset de Missy (Jean), publiciste et historien.
Roussier (Abraham), grammairien.
Roussillon (Etienne), ministre à Pignan.
— (Jacques), ministre à Lunel.
Rouveau (Jacques), pasteur à Gien.
Rouvillasc, famille dauphinoise réfugiée en Prusse.
Rouvray (N.), capitaine huguenot.
Roux (Antoine), notaire du Vivarais.
— (Claude), sieur de Marsilly, ennemi fanatique de Louis XIV.
— (François), professeur de langue française à Iéna.
— (Jean), pasteur du Désert.
— (Louis), ministre à New-York.
Roy (Philibert), réfugié à Genève.
— (Albert), professeur de théologie à Lausanne.
Royère (N.), ministre en Hollande.
Rozel, famille noble du Languedoc.
— de La Clotte.
— de Valobscure.
— de Lhom.
— de Saint-Sébastien.
— de Nîmes.
— de Causse.
Rozen (Reinhold de), commandant en chef de toute l'Alsace.
— (Jean de), gouverneur de Thann.
— (Conrad de), maréchal de camp, apostat.
Rozier (Claude), martyr.
Rudavel (Antoine), ministre apostat.
Ruhl (Philippe-Jacques), conventionnel.
Rulman (Anne), principal du collége de Nîmes.
— (Anne), avocat à Nîmes et antiquaire.
Ruzé (David), habile jardinier réfugié à Berlin.

Sabattier (Antoine), martyr.
— (François), confesseur.
— (Salomon), prophete camisard.
Sachse (Jean-Melchior), professeur de droit à Strasbourg.
Sacrelaire (Isaac), médecin et homme de lettres.
Sage (Abraham), régent au collége de Genève.
Saillens (Pierre), médecin de Montpellier.
Sains, famille noble de Picardie.
Saint-Aignan (Hercule), dit le capitaine Des Marais, victime de la réaction catholique.
Saint-André (Jean de), sieur de Saint-Romain, archevêque d'Aix, converti au protestantisme.
Saint-Délys (Robert de), gouverneur d'Abbeville, victime du fanatisme, et ses descendants.
Saint-Geniès (N. de), victime du fanatisme catholique.
Saint-Georges, famille protestante du Poitou.
— -Vérac.
— -Sceaulx.
— (Louis de), sieur de Marsay, huguenot zélé.
— (Armand-Louis), comte de Marsay, ministre du roi d'Angleterre en Suisse.
— (Gabriel-Louis), maréchal de la cour de Guillaume V.
— (Gabriel-Henri), chambellan du roi de Hollande, et ses descendants.
— (Charles-Hector), écrivain mystique.
Saint-Glain (N. de), homme de lettres.
Saint-Hilaire (Philippe de), ministre à Nantes.
Saint-Hyacinthe, nom de fantaisie pris par Hyacinthe Cordonnier, écrivain célebre.
Saint-Léger (N. de), sieur de Boisrond, capitaine huguenot.
Saint-Martin (Armand de), conseiller au parlement de Paris, et ses descendants.
— (N. de), lieutenant de Crussol, dans le Vivarais.
Saint-Matthieu, capitaine huguenot.
Saint-Michel, capitaine huguenot.
Saint-Ours (Jean-Pierre de), peintre d'histoire.
Saint-Paul (François de), ministre protestant.
Saint-Paul (Thomas de), martyr.
Saint-Quentin (Claude de), baron de Blet, président de l'assemblée politique de Grenoble.
— (Daniel de), victime des missions bottées.
Saint-Sébastien (N. de), défenseur de Saint-Antonin en 1622.
Saint-Simon (N. de), sieur de Chanteloup, capitaine huguenot.
— (Jean-Antoine de), marquis de Courtomer, président de l'assemblée politique de La Rochelle à plusieurs reprises.
— (Cyrus-Antoine), mestre de camp.
— (Léonor-Antoine), commissaire pour l'exécution de l'édit, et ses descendants.
Saint-Vertunien (François de), médecin de Poitiers.

Teissier (Etienne), dit La Fage, pasteur du Désert et martyr.
— (François), viguier de Durfort et martyr.
Téligny (Charles), victime de la Saint-Barthélemy.
Tenans (Jean), professeur d'hébreu à l'académie de Montauban.
Tercinier (Pierre), réfugié en Suisse.
Térond (François), traducteur des psaumes en vers.
Terramone, capitaine huguenot.
Terras (Jean-Pierre), chirurgien réfugié à Geneve.
Territ (Théophile), ou Terrisse, professeur de philosophie à Die et à Lausanne.
Terson (Jacques de), confesseur, et ses descendants.
— (Jean), ministre apostat.
Tessereau (Abraham), secrétaire du roi.
Testard (Paul), pasteur à Blois.
— (Paul), pasteur à Dangeau.
Testas (N.), past. réfugié en Angleterre.
Testelin, famille d'artistes.
Texier (François), confesseur.
Thamer (Théobald), professeur de théologie à Marbourg.
Thaumas (César), sieur de la Thaumassière, médecin à Sancerre.
Thélusson, fam. lyonnaise réf. à Genève.
Théremin (Etienne), pasteur réfugié à Breme, et ses descendants.
— (Louis-Frédéric-François), premier prédic. du roi de Prusse.
— (Charles-Guillaume), consul de Prusse à Rio-Janeiro.
— (Charles-Guillaume), consul général de France à Leipzig.
Thévenin (Jean), ministre à Saint-Léger-sous-Margerie.
Thévenot (Léonard), ministre apostat.
Theys (Pierre de), ou La Coche, capitaine huguenot.
Thibaut (Antoine-Frédéric-Juste), professeur de droit à Heidelberg.
— (Bernard-Frédéric), professeur de mathématiques à Gœttingue.
Thierry (Claude), martyr.
Thin (Robert de), gouverneur de Jametz.
— (Jean de), poète.
Thomas, famille protestante de Castres.
Thomines (Pierre), ou plutôt du Bosc, célèbre pasteur de Caen.
Thompson (George), pasteur à la Châteigneraye.
Thorius (Raphaël), médecin et poëte.
Thouron (Jacques), peintre en émail.
Tiersaut (Jean), pasteur protestant.
Tigny (Jacques de), capitaine huguenot.
Tilenus (Daniel), professeur à Sedan.
Tingry (Pierre-François), pharmacien réfugié à Genève.
Tirel (Jacques), ministre à Saint-Waast.
— (Jean), minist. à Chefrène, conf.
Titot (Pierre-Abraham), médecin.
Tollin (Edouard), ministre à Berlin.
Touchereul, marchand d'Alençon.
Touillau (Pierre de), prof. de droit à Groningue.
Toulouse (Mathurin), chirurgien de Nemours.
Tournay (Jean de), pasteur à Chinon, martyr.
Tournemine (Pierre de), gentilhomme breton converti, et ses descend.
Tournes (Jean de), imprimeur célèbre et ses descendants.
Tournier (Etienne), négociant à Orange, confesseur.
Tourot (Nicolas), médecin et philosophe.
Tourtelon, fam. prot. du Languedoc.
— -Valobscure.
— -Banières.
Toussaint (Pierre), surintendant des Eglises du comté de Montbéliard.
— (Daniel), pasteur à Orléans, puis inspect. des Egl. du Palatinat.
— (Paul), pasteur à Heidelberg.
— (Samuel), pasteur à Vandoncourt.
— (Jean), pasteur à Loriol.
— (Daniel), professeur de théologie à Heidelberg.
Toutin (Jean), dessinateur et graveur.
Touton (Jean), docteur en médecine, réfugié en Amérique.
Trédéhan (Pierre), poëte.
Treitlinger (Jean-Christian), professeur de droit à Strasbourg.
Trelcat (Luc), prof. de théol. à Leyde.
Trembley, famille réfugiée à Genève.
— (Abraham), savant naturaliste.
— (Jacques-André), prof. de philos.
— (Jean), mathématicien et astron.
Trémellius (Emmanuel), prof. d'hébreu à Sedan.
Trémolat, famille prot. du Languedoc.
— -Montpezat.
— -Mourmoirac.
— -Blanzac.
— -Cros.
Trenoi (Louis), inspecteur des manufactures dans le Brandebourg.
Trianon (Jacques-Simon), victime des persécutions.
Tricotel (Benjamin), pasteur à Calais.
Tridon (Sébastien), prêtre catholique converti au protestantisme.
Tronchin, famille champenoise réfugiée à Genève.
— (Remi), officier d'artillerie.
— (Théodore), savant théologien.
— (Théodore), médecin célèbre.
— (Louis), professeur de théologie.
— (Jean-Robert), procureur général.
— (Jean), publiciste.

Le *Bulletin* avait déjà donné à ses lecteurs, en une suite de tables alphabétiques partielles, dressées au fur et à mesure de la publication des diverses parties, le catalogue qui précède des articles de la *France protestante*. Mais nous avons pensé qu'on serait bien aise de trouver ici ces listes successives réunies en une seule, qui conservera toujours son utilité spéciale et ne fera pas double emploi avec les tables d'un autre genre actuellement en préparation.

Voici maintenant une liste provisoire de noms omis dans le corps de l'ouvrage, soit que les uns ne fussent pas encore reconnus comme protestants, soit que pour les autres les renseignements aient manqué aux auteurs ou qu'ils leur soient parvenus tardivement. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette liste et nous les prions de nous signaler les lacunes qu'ils y remarqueraient encore, afin de rendre ce dernier complément de l'ouvrage aussi complet que possible.

LISTE DES NOMS

QUI ENTRERONT DANS LA COMPOSITION DU SUPPLÉMENT

Agard (Jacob d'), membre de l'Académie de Paris, et famille.
Aleaume (Jacques), ingénieur ordinaire du roi.
Allard (Charles), graveur.
André (Jean et David), dessinateurs.
Arbunot (Jacob), peintre et sculpteur.
Archinard, famille.
Arcigny (Jacques d') ou Dersigny, peint.
Arlaud (plusieurs artistes de ce nom).
Aroudeau, martyr.
Aubert (Jacques), peintre.
Aubigny (D'), musicien à Cassel.
Ayrault.

Barbiez, graveur.
Barthélemy (Josias), sculpteur.
Barthol, famille.
Battier, famille réfugiée à Bâle.
Bauche (Pierre), sculpteur, et Jacob, peintre et sculpteur.
Baudoin, dessinateur.
Bauhin (plusieurs omis).
Baulacre, famille.
Baume (Isaac), peintre.
Bayle (Moïse), conventionnel.
Behague, famille.
Belhomme (Pierre), peintre.
Benière (Thomas), sculpteur.
Benoist (Abraham), peintre.
Beraud (Abel), graveur.
Berchet (Toussain), poëte; Charles et Pierre, peintre.
Beritault (Israël), peintre,
Bernard (Em.), musicien.
— (Samuel)
Bernier (Isaac), peintre du roi.
Berthier (Jean et Aubin), peintres.
Bertrand (David), sculpteur et peintre.
Bigorne (Pierre), sculpteur et peintre.
Bivelat (Jean), menuisier sculpteur.
Bizot (Paul), graveur.
Blain de Fontenay (Jean), peintre du roi.
Boissard (Michel-J.), graveur.
Boit (Charles), peintre en émail.
Boitard père et fils, graveurs.
Bordier, famille.
Bouché (Pierre-Fréd.), horticulteur.
Boulle (Pierre), tourneur et menuisier du roi.
Bosse (Abraham), graveur.
Bourdon (Pierre), graveur.
Bouton (David), sculpteur.
Boyve, famille.
Bretagne, médecin.
Briot (les), artistes graveurs et peintres.
Brosse (Salomon de), célèbre architecte.
Burga (Abel), musicien.

Cabaignes (Jacques de), médecin.
Campredon, général.
Caillet ou Caillas (Augustin), jurisconsulte et poëte.
Caperon (Noël), botaniste.
Capieu, ministre.
Cassiopin (Jean et Thomas), peintres du roi.
Cayart (Louis), ingénieur.
Cazenove, famille de.
Cécier (J. de), dit Colong, poëte.
Chambert (Pierre), peintre.
Chambaud, famille de.
Champion (Bonaventure), peintre.
Chantepie de la Saussaye, pasteur.
Chardon de Lugny.
Charron (Jean de), magistrat.
— (Claude), peintre.
Chipault (Isaac et Jean), peintres.
Chopy (Antoine).
Clerc (Isaac), art. desc. de réf.
Collot (Pierre), peintre et sculpteur.
Constantin (Abraham), peintre.
Coquerel (Charles-Paul), peintre.
Coras (Jacques de), poëte.
Courage (Nicolas et Thomas), peintres.
Courbiere, général prussien.
Crassot (Rich.), musicien.
Cuidé (Abel), peintre.
Cusin (Charles), horloger.

Dassier (les), graveurs.
David (Arthur), sculpteur.
Delaulne (Etienne)
Delessert, famille.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis et Cᵉ, rue des Grès, 11.